

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
 Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN
 France 15.00
 Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e
 TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
 du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

UN MEETING DE LA LIGUE

En l'honneur de Wilson

- I. — Discours de M. Victor BASCH.
- II. — Discours de M. C. BOUGLÉ.
- III. — Discours de M. Emile KAHN.
- IV. — Discours de M. Ferdinand BUISSON.

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
 REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

4°P298

F. RIEDER & C^o, ÉDITEURS, 7, PLACE S^t-SULPICE - PARIS

R. C. : SEINE 22.052

Vient de paraître :

MANUEL DES PARTIS POLITIQUES EN FRANCE

PAR

A. CARRÈRE

Agrégé de l'Université

G. BOURGIN

Archiviste-Paléographe

et

A l'heure des élections, ce livre est indispensable. Manuel, il donne non seulement la liste des partis politiques actuellement existant en France, mais leur programme, leurs manifestes essentiels et, document d'une valeur inappréciable, la liste, le programme, les manifestes des groupements économiques importants qui s'y rattachent plus ou moins ouvertement, Manuel, mais aussi guide au sens propre du mot, guide impartial rédigé par des historiens en vue d'éclairer les citoyens français à la fois sur la nature des problèmes qui se posent présentement devant le pays, et la valeur des hommes et des partis qui prétendent les résoudre.

Un volume in-16, demi-cartonné et rogné.. . . . 10 fr.

L. LÉVY-BRUHL

JEAN JAURÈS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

NOUVELLE ÉDITION SUIVIE DE LETTRES INÉDITES

« J'ai tenté, écrit M. Lévy-Bruhl, dans l'avant-propos qui précède son essai sur Jaurès, j'ai tenté d'esquisser un portrait ou, pour mieux dire, une suite de crayons de Jaurès, avec diverses périodes de sa vie si pleine, et de conserver quelques données utiles pour ses biographes futurs. » La correspondance inédite qui complète ce volume — d'autant plus précieuse que les lettres de Jaurès sont extrêmement rares — aidera à la connaissance plus profonde encore de la pensée religieuse, philosophique et politique du grand orateur.

Un volume in-16, broché.. . . . 6.50

En l'honneur de Wilson

I. - DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

Mesdames, Citoyens, (1), lorsque se répandit la nouvelle de la mort de Woodrow Wilson, un grand frisson d'émotion, de regret, de pitié passa sur le monde. Depuis le 16 septembre 1920, le président Wilson avait disparu de la scène politique ; depuis le 16 septembre 1920, ne s'étaient échappées de sa gorge, contractée par la paralysie, que de rares paroles. Et néanmoins, tous, nous avons senti qu'un grand vide s'était fait dans le monde. Un juste, un des rares justes parmi les grands de la terre avait disparu, et il avait disparu sans que la victoire qu'il avait si ardemment espérée et dont, jusqu'au bout, il se croyait sûr, eût auréolé son front !

Et à ce sentiment de pitié et de regret venait se joindre un sentiment de honte et de remords. Les hommes, qu'il avait si ardemment aimés, lui, qui avait senti battre dans son cœur, « le grand cœur de l'humanité » ; les nations qu'il avait voulu réconcilier ; son propre peuple qu'il avait voulu faire encore plus grand qu'il n'était, plus grand, non pas par la richesse et la puissance, mais par la gloire d'avoir conçu et réalisé le plus noble rêve qu'eût enfanté l'humanité, les hommes, les nations, son propre peuple l'avaient abandonné, l'avaient renié ! Et, à l'heure même de sa mort, les hommes continuent à l'abandonner et à le renier.

En effet, le jugement sur M. Wilson, au lieu d'être unanime, reste indécis. L'Allemagne, qui n'a pas voulu s'associer à la solennité de ses obsèques, voit en lui le véritable fauteur de ses infortunes. Les nationalistes français l'accusent d'avoir frustré la France du fruit de la victoire. Les pacifistes de tous les pays lui reprochent d'avoir laissé mutiler l'idéal dont il avait leurré l'âme candide des hommes !

Jusqu'à quel point ces reproches sont-ils fondés ? Quel est cet homme, d'où vient-il, quelle est sa race, quelles sont les assises profondes de sa mentalité, quelle est son œuvre, quelle en est la valeur, quel en est l'avenir : c'est là ce que le Co-

mité Central de la Ligue des Droits de l'Homme m'a chargé de vous exposer brièvement.

Woodrow Wilson est né, en décembre 1856, à Staunton, dans l'Etat de Virginie, sis au sud des Etats-Unis. La branche américaine de la famille avait été fondée par son grand-père, James Wilson, qui s'était embarqué, en 1807, de l'Ulster, province protestante de l'Irlande, s'était établi comme ouvrier imprimeur à Philadelphie, puis s'était fixé dans l'Ohio où il était devenu imprimeur, directeur et propriétaire de deux journaux. Le succès qui accompagna ses entreprises lui permit de donner à ses fils l'éducation universitaire qui lui avait manqué à lui-même. Le plus jeune d'entre eux, Joseph Rupel, devint pasteur et professeur et épousa une jeune Ecossaise, Miss Woodrow, presbytérienne fervente, comme lui : c'étaient les parents du futur Président.

Voilà les origines de M. Wilson. Tout d'abord, le sang le plus pur du protestantisme coulait dans ses veines. Puis, lui, dont la personnalité physique semblait incarner la race anglo-saxonne, était celte et n'avait pas en lui une goutte de sang anglo-saxon : peut-être ce qu'on a appelé son utopisme tient-il à ce qu'il appartenait à la vieille race celtique, éperdument éprise d'idéal ! Ensuite, il était tout proche encore du peuple, et peut-être est-ce pour cela qu'il l'a compris et aimé, et qu'il voulait s'adresser à lui par-delà le Parlement. Puis encore, il avait été élevé dans le Sud, dans ce Sud où une aristocratie riche avait des raffinements de goût et de culture inconnus aux *businessmen* de l'Est et aux rudes pionniers de l'Ouest. Enfin, il avait hérité de son père une religiosité profonde et aussi quelque chose de l'orgueil intellectuel qui est celui du professeur. Comme lui, il était pasteur, professeur, ce qui, au fond, est la même chose puisqu'un professeur est un homme qui professe sa foi scientifique et qui, s'il en a une, et il doit en avoir une, doit aussi professer hautement sa foi politique et sa foi sociale.

La jeunesse et l'adolescence de Woodrow Wilson ne présentent rien de particulièrement remarquable. Il fut au collège, puis à l'Université, fit son droit et du sport, comme tout étudiant américain qui se respecte. La seule particularité qu'on puisse relever c'est qu'il s'intéressait, plus que ne

(1) Meeting donné à Paris, le 14 février 1924, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue. — N. D. L. R.

le font d'ordinaire les étudiants en droit, aux études historiques et littéraires. A vingt-deux ans, il était directeur d'une petite revue qu'édi- taient les étudiants de Princeton. Il y publia une étude remarquable, qui fut couronnée, sur Pitt, qu'il fit suivre d'études analogues sur Gladstone et John Bright.

Il prit ses grades, passa une année à se repo- ser, puis s'installa comme avocat à Atlanta-City, mais ne réussit pas. Se rendant compte qu'il n'était pas fait pour ce métier, il se décida à re- tourner à l'Université où, pendant trois ans, il fit de sérieuses études historiques et juridiques, au bout desquels il fut nommé professeur d'his- toire au collège de jeunes filles de Bryn-Mawr.

A partir de ce moment, la carrière de M. Wil- son, qui avait été difficile, ne fut plus qu'une ascension ininterrompue. En 1890, il est nommé professeur de jurisprudence à l'Université de Princeton. En 1902, il est président de l'Univer- sité. En 1910, après avoir fait preuve de remar- quables talents d'administrateur, il devient gou- verneur de l'Etat de New-Jersey. et deux ans après, en 1912, il devint président des Etats- Unis. Il fut élu grâce à la scission progressiste, suscitée par Roosevelt, avec d'ailleurs — c'est un chiffre à retenir, puisqu'il explique en partie sa chute — seulement 6.200.000 voix démocrates contre 8.700.000 voix républicaines, socialistes et anti-alcooliques, c'est-à-dire contre une majorité considérable, mais qui n'avait pas su se bloquer. Vous voyez ce que c'est que de ne pas savoir faire bloc.

* * *

Président, Woodrow Wilson s'attacha à appli- quer les conceptions politiques qu'il avait expo- sées dans sa chaire et dans ses livres. Je n'entre- rai pas dans le détail de la philosophie politique de M. Wilson, c'est là la tâche de mon collègue et ami Bouglé. Mais je suis obligé cependant de vous en dire un mot pour vous montrer com- ment les conceptions, ou plutôt la conception théo- rique de M. Wilson — car je n'insisterai que sur une seule de leurs faces — a profondément influé sur sa politique. Au fond, Wilson n'a étudié qu'un seul grand problème, celui de la Constitu- tion et, dans le problème constitutionnel, celui des rapports du législatif et de l'exécutif.

L'exécutif doit-il être subordonné absolument au législatif, comme il l'est en Angleterre et dans tous les pays démocratiques ? M. Wilson, pen- dant un moment, l'a pensé. Puis, après avoir étu- dié profondément la constitution américaine, après avoir étudié plus profondément l'exemple qu'avaient donné en Amérique les présidents Cleveland et Roosevelt, il arriva à la conviction que l'exécutif, en Amérique tout au moins, ne de- vait pas être subordonné au législatif ; que le pré- sident, élu directement par le peuple, devait non seulement travailler pour le peuple, mais devait travailler directement avec le peuple. Il l'a dit expressément dans un de ses discours de candi- dat à la présidence. « Je considérerai, si je suis élu, que je suis moi-même le chef de mon parti et

que ma fonction est de gouverner comme repré- sentant du peuple tout entier. » Gouverner avec le peuple, pour le peuple, et surtout pour les classes déshéritées de ce peuple, par-delà le Par- lement et, s'il le fallait, contre le Parlement, c'est là ce que le Président Wilson considérait comme sa tâche et comme son devoir.

Dès qu'il prit le gouvernement, il s'efforça de cris- talliser sa doctrine dans la réalité. Il tenta de réorganiser l'économie de l'administration, d'éga- liser les charges fiscales, et surtout de contrôler les sociétés financières. Pendant ses deux années de présidence d'avant la guerre, le président Wil- son s'appliqua presque uniquement à lutter contre ces trusts qui, non seulement entravaient le libre jeu des lois économiques, mais encore empoison- naient — et continuent d'empoisonner, comme nous l'apprennent les scandales récents, — en Amérique, et partout ailleurs, la vie publique, la vie parlementaire, la vie de la presse. La lutte que mena pendant ces deux années Woodrow Wilson contre les grands trusts, fut si énergique que, sans doute, il eût obtenu des résultats ap- préciables, si son effort n'avait pas été brusque- ment interrompu par la grande catastrophe de la guerre.

* * *

Quelle allait être l'attitude de l'Amérique ? Quelle allait être l'attitude du président Wilson en face de la guerre ? Vous savez avec quelle anxiété, avec quelle angoisse se le sont demandé tous les belligérants, et combien l'on a reproché, injustement reproché à M. Wilson, de n'avoir pas, dès le début de la guerre, entraîné les Américains dans la lutte du côté des Alliés. Représentez-vous d'abord que les Américains en général, et le pré- sident Wilson, en particulier, connaissaient peu, connaissaient mal les affaires européennes, qu'ils ne savaient pas — et ce n'était pas si facile à sa- voir — quel avait été l'agresseur dans cette lutte, qu'ils ne savaient pas de quel côté l'Amérique de- vait pencher au cas où elle se serait décidée à in- tervenir. Mais il y a une chose que M. Wilson savait, c'est que l'Amérique tout entière était, en 1914, résolument passionnément pacifique, et que son parti à lui, le parti démocrate, ce parti dont le véritable chef, avant son élection, avait été M. Bryan, était résolument, passionnément pacifiste. Encore à la fin de 1915, quand je suis allé en Amérique, j'ai entendu dans les églises, dans les temples, dans les synagogues, les prêtres, les pasteurs, les rabbins, prêcher contre la guerre, dire aux Américains que si des cannibales se bat- taient et s'entre-massaient en Europe, les Amé- ricains devaient rester en dehors de la lutte.

Aussi, le président Wilson, dans les premiers messages qu'il adressa à son peuple, disait-il qu'il fallait que l'Amérique restât neutre, d'une neutralité également bienveillante pour tous les belligérants. Mais dès ce moment, dans son for intérieur, le président Wilson pressentait que l'Amérique serait entraînée dans la lutte. Bien avant que l'Amérique songeât à intervenir, il avait écrit dans un Message : « Que nous

le voulions ou non, nous aurons à jouer un rôle directeur dans le drame mondial. Nous prêterons, nous n'emprunterons pas. Nous agirons par nous-mêmes ; nous n'imiterons ni ne suivrons, nous organiserons, nous prendrons les initiatives, nous ne resterons pas hésitants pour choisir. » Dès ce moment, le président Wilson avait conscience — et non seulement une conscience vague, mais une conscience nette et agissante — que l'Amérique avait le devoir non tant de se mêler à la lutte, que de devenir l'arbitre de la paix. Dès ce moment il était convaincu que les conditions vraies, les conditions justes de cette paix ne pourraient être dictées que par l'Amérique, parce que, en Amérique, se mêlaient les descendants d'hommes appartenant à toutes les nations belligérantes, parce que l'Amérique, tenait, par quelques fils, à tous les belligérants, et que par conséquent l'Amérique seule était capable d'être assez impartiale pour dicter cette paix véritable, cette paix juste, dont les contours étaient déjà arrêtés dans l'esprit du président Wilson.

* * *

Et puis la guerre prit une tournure imprévue. Non seulement la conduite barbare de la guerre par le grand Etat-major prussien, les tortures infligées aux populations de la Belgique et du Nord de la France, émurent l'âme tendre, l'âme sentimentale, l'âme candide de l'Amérique ; mais encore l'Amérique subit elle-même la barbarie de la guerre telle qu'entendait la mener l'Allemagne. Les Allemands, pour empêcher les Etats-Unis de fournir aux Alliés des munitions et des vivres se résolurent à la guerre sous-marine et torpillèrent sans avertissement de pacifiques navires de commerce, le *Lusitania* et tant d'autres navires, où périrent des vies précieuses et des biens irrécouvrables. Bien plus, une partie des Germano-Américains, de ces Germano-Américains qui étaient considérés comme les plus laborieux, les plus industrieux et les plus pacifiques des citoyens des Etats-Unis, plus sensibles aux liens qui les attachaient à leur patrie d'origine, qu'à ceux que le loyalisme leur imposait vis-à-vis de l'Amérique, se mirent à conspirer contre elle, à faire sauter des usines, à faire sauter le Parlement du Canada. Plus encore : la preuve fut faite de la connivence entre les auteurs de ces crimes et les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche. Plus enfin : la preuve fut faite que les diplomates austro-allemands, accrédités à Washington avaient essayé de persuader le Mexique d'assailir les Etats-Unis. Si bien que le président Wilson, qui avait voulu sérieusement, sincèrement, lui, l'ami de la paix, lui, l'amant de la paix, n'intervenir qu'à la fin de la lutte pour en être l'arbitre, fut obligé de se rendre compte que l'Amérique serait obligée de se lancer en pleine bataille.

* * *

Avant de s'y décider, le président Wilson fit preuve de la plus longue, de la plus admirable patience ; patience qu'on lui a reprochée chez nous, mais patience à laquelle est due la passion avec laquelle l'Amérique s'est jetée dans la ba-

taille. Il usa, lui, que ses adversaires nommaient dédaigneusement le maître d'école, le « *school master* », il usa, lui, le grand pédagogue, de la pédagogie la plus subtile et la plus savante pour faire comprendre à son pays que l'intervention était inéluctable.

Tout d'abord, il envoya à l'Allemagne message sur message, lui prouvant qu'en s'attaquant à d'innocents citoyens, qu'en s'en prenant à de paisibles navires, l'Allemagne attentait criminellement au droit des gens. Et d'autre part, s'adressant à son peuple, il lui montrait que le moment était venu de sortir de son étroit provincialisme ; il lui montrait qu'il y avait quelque chose qui était plus précieux encore que la paix à savoir l'honneur, et que, l'honneur de l'Amérique étant en jeu, il fallait que ses citoyens s'habituaient à la pensée d'entrer dans la guerre.

Mais, tout en mobilisant ainsi les consciences américaines, tout en leur montrant que l'honneur les obligeait à envisager la terrible perspective de la guerre, Wilson n'oubliait pas qu'il était l'ami, qu'il était l'amant de la paix et que, si l'Amérique devait entrer dans la guerre, ce n'était pas seulement, ce n'était pas surtout pour sauvegarder l'honneur national, mais c'était pour obtenir que la paix fût juste, que la paix fût démocratique, que la paix fût humaine.

* * *

Durant l'année et demie pendant laquelle il a fait l'éducation de son peuple, il lui a montré ce que devait être, non pas la guerre, mais la paix future. Il a dit — c'est un des mots qu'on lui a le plus violemment reprochés chez nous — il a dit que dans cette guerre, qui avait si cruellement ensanglanté le monde, il ne devait y avoir ni vainqueurs, ni vaincus, c'est-à-dire qu'il fallait que la paix fût telle que les vaincus eux-mêmes pussent l'accepter ; il fallait que la paix fût telle que l'honneur des vaincus, que les intérêts les plus pressants des vaincus ne fussent pas atteints ; il fallait que la paix ne fût pas imposée par les vainqueurs, par la force, mais que l'âme, que la conscience des vaincus pût y acquiescer.

Bien plus, dès ce moment, alors que, seule, la Ligue des Droits de l'Homme songeait à la Société des Nations, dès le 27 mai 1916, — rappelez-vous cette date — dans le message qu'il adressait à son peuple, il exposait dans ses grandes lignes, son plan de la Société des Nations :

« Les principes du droit public doivent prévaloir désormais sur les intérêts particuliers de telle ou telle nation. Toutes les nations de l'univers doivent instituer une sorte de Ligue, pour obtenir que le droit prévale contre toute sorte d'agressions égoïstes, pour éviter qu'une alliance se dresse contre une autre alliance, une entente contre une autre entente. Car il faut un accord universel en vue d'un objet cher à tous, et cet objet se définit essentiellement : le respect absolu du droit des peuples et de l'humanité. Les nations de l'univers sont toutes devenues voisines les unes des autres

C'est leur intérêt même de s'entendre entre elles. Pour s'entendre entre elles, il est indispensable qu'elles acceptent de travailler de concert à une œuvre commune et qu'à cette collaboration préside l'équité et l'impartiale justice. »

Voilà la première ébauche de la Société des Nations, ébauche que le président Wilson s'est efforcé de préciser dans ses discours de guerre, qui, à la vérité, étaient des discours de paix, et dont certains passages restent profondément gravés dans notre mémoire.

Il y affirma qu'il fallait que la vieille diplomatie secrète, la vieille diplomatie de ruse, la vieille diplomatie de violence, fit place à une diplomatie à ciel ouvert, à une diplomatie loyale et franche. Il proclama qu'il fallait en finir avec le vieux système des alliances, avec le système d'équilibre européen qui dressait des groupes de puissances contre d'autres groupes de puissances, de force à peu près équivalente, et qui se terminait toujours par le duel sanglant de la guerre. Il montra que, pour que la paix qui couronnerait l'universelle catastrophe fût une paix véritable, il fallait qu'elle fût universelle, elle aussi. Aucun traité particulier ne serait capable de guérir les plaies profondes que cette guerre a infligées à l'humanité. Il fallait pour les panser, une conception entièrement nouvelle, d'où fussent exclues les rivalités entre les peuples, d'où fût exclue la course au prestige, la course à la primauté et qui aidât à nouer entre les peuples un lien, un lien fait de confiance et d'amitié, par lequel, tous, ils constitueraient désormais, une même société, une même famille, un lien qui ne fût pas un simple pacte mot par lequel on a traduit le mot magnifique de *covenant*, — une sèche convention juridique, mais une convention solennelle, une convention religieuse, — un *covenant* véritable, comme celui qui, en 1588, unit toutes les classes de la Société presbytérienne, en Ecosse, contre les Anglicans et contre les papistes. Oui, seul un instrument religieux, créé par l'amour, par la ferveur des peuples, réussirait à mettre vraiment fin à la guerre. Et la Ligue, la société, la famille des nations, forgée par cet instrument, serait l'excuse du crime impardonnable entre tous, qu'était la guerre.

* *

Cependant que le président Wilson préparait ainsi son peuple à la guerre pour la paix l'Allemagne continuait à courir à l'abîme : au lieu de mettre fin à la guerre sous-marine, elle l'aggrava. Aussi, le 2 avril 1917, Woodrow Wilson, apporta au Congrès un message dans lequel il déclara que, l'Allemagne ayant forfait à sa parole, solennellement donnée, l'Allemagne ayant forfait aux droits les plus sacrés des citoyens, les Etats-Unis se voyaient dans l'obligation de lui déclarer la guerre. Et vous savez avec quelle ardeur, avec quelle passion, avec quel talent d'organisateur, l'homme de la paix, une fois qu'il eût accepté l'idée de la guerre nécessaire, se jeta dans la lutte. Vous savez combien de dix milliers

d'abord, de cent milliers ensuite, de millions enfin de jeunes hommes, combien de milliards de munitions et de denrées furent transportés en France, malgré les dangers que présentait ce transport. Et vous savez — la France ne devrait jamais l'oublier, le monde ne devrait jamais l'oublier, — vous savez que c'est à cela, que c'est à lui, au président Wilson, qu'est due la victoire finale.

Mais même en pleine guerre, en pleine fièvre de guerre, Woodrow Wilson — et pour nous, pacifistes, c'est là son plus haut mérite — n'oublia pas que c'est pour la paix qu'il faisait la guerre. Et pour vous rappeler que, le 8 janvier 1918, lorsque s'engagèrent les pourparlers au sujet du traité de Brest-Litovsk et que les Bolchevicks demandèrent à tous les belligérants de publier leurs buts de guerre, vous vous rappelez qu'après Lloyd George — hélas ! pas après notre Gouvernement, qui se tut — le président Wilson publia le message fameux dans lequel il fixa en 14 articles — en ces 14 articles qui sont aujourd'hui encore, et avec raison, constamment invoqués — les conditions de la paix future, de la paix juste, de la paix démocratique, de la paix humaine, le quatorzième article étant l'esquisse, la brève esquisse de la Société des Nations. Et vous savez aussi que cette tentative de mettre fin à la boucherie échoua, que la guerre continua, et que ce ne fut qu'en novembre 1918, après les derniers soubresauts, les dernières convulsions de l'armée allemande, qu'enfin cessèrent les hostilités et que les Alliés se réunirent à Paris, pour traiter de la paix.

* *

Le président Wilson — on le lui a vivement reproché, et en Amérique et chez nous, où il apparut comme un grand gêneur — le président Wilson voulut venir lui-même défendre ses 14 articles, et avant tout, le quatorzième, celui qui visait la Société des Nations.

Vous vous rappellerez l'accueil enthousiaste qu'il reçut en France, en Angleterre, en Italie, partout où il portait ses pas. Vous vous rappelez le grand élan d'amour dans lequel Paris se jeta au-devant de lui. Vous vous rappelez — tous ceux qui l'avez vu — le beau sourire qui éclairait sa physionomie lorsqu'on l'acclamait. Il souriait parce qu'il sentait, parce qu'il croyait, parce qu'il était convaincu, dans cette noble candeur qu'on a osé lui reprocher, que tous les peuples, que tous les chefs d'Etats, que tous les diplomates étaient d'accord avec lui pour vouloir édifier cette paix éternelle dont il portait l'esquisse dans sa serviette.

Dans une page magnifique, il a décrit les sentiments qui animaient les soldats américains — il prête ces sentiments aux soldats américains, mais il est évident qu'il s'agit de lui-même — en arrivant en France.

« Alors, ils virent — il s'agit des peuples — alors ils virent des hommes en kaki, qui venaient de l'autre côté de la mer, animés d'un esprit de Croisés. Ils trouvèrent que c'étaient là d'étranges hommes, non seulement indifférents au danger mais indifférents parce qu'ils semblaient voir

quelque chose qui faisait que le danger valait la peine d'être couru. Des témoins m'ont affirmé en Europe que nos hommes étaient possédés de quelque chose qu'on ne peut appeler que d'un mot : une ferveur religieuse. Nos hommes n'étaient comme aucun autre soldat, il avaient une vision, ils avaient un rêve, ils combattaient dans un rêve. »

Ce n'étaient pas les soldats kaki, c'était le président Wilson qui était animé d'une ferveur religieuse, qui avait une vision, qui avait un rêve. On lui fit bien voir combien il est dur de planter dans l'âpre sol de la réalité un idéal de faire vivre un rêve, de faire descendre sur la terre une vision.

Il s'assit autour de la table verte, il s'assit à côté de M. Clemenceau à côté de M. Lloyd George. M. Keynes, dans une page admirable, a décrit ce qui se passait dans ces conciliabules. M. Clemenceau, accablé par l'âge et par les suites de la tentative d'assassinat dont il avait été victime, M. Clemenceau, la plupart du temps dormait. De temps en temps, quand on prononçait le mot « France », il se réveillait brusquement et criait : « France ! France ! », et puis il se rendormait. À côté de lui, le président Wilson, les yeux levés vers le ciel, y cherchait sa vision. Et pendant ce temps-là, pendant que M. Clemenceau dormait et que le président Wilson rêvait, M. Lloyd George, le Gallois nerveux, raflait, raflait.

Non, ce n'était pas ainsi que le président Wilson avait imaginé les délibérations qui devaient mettre fin à la dernière de toutes les guerres, qui devait forger la paix éternelle. Nous ne savons pas au juste ce qui se passa. Mais nous savons bien que le président Wilson vit peu à peu se déformer le magnifique dessein qu'il avait apporté. Nous savons qu'il s'est opposé, de toutes ses forces, à certaines des stipulations jugées le plus importantes par les diplomates et les hommes d'État avec lesquels il traitait, et que ces délibérations furent une longue et âpre lutte d'où M. Wilson n'est pas sorti vainqueur.

**

Le président Wilson ignorait les hommes et ignorait les choses d'Europe. En Amérique, il avait l'habitude d'être obéi, lui, le chef de l'État, lui l'autocrate. Car c'était un autocrate, qui avait quelque chose de la force, quelque chose de la violence, quelque chose de l'incoercible orgueil, savez-vous de qui ? de Lénine ! Oui, il avait en lui quelque chose — et c'est en cela qu'il est grand — quelque chose de cette énergie incoercible. Il avait l'habitude d'être obéi entièrement, absolument, et il se trouvait en face d'hommes d'État comme M. Clemenceau, comme M. Lloyd George, qui n'avaient aucune espèce de raison de lui obéir. D'ailleurs, il ne parlait pas le même langage que ces hommes. Il était préoccupé, lui, uniquement de sa vision, de son rêve, tandis que M. Clemenceau était préoccupé uniquement de la sécurité que la France, que, pour la garantir, il l'a dit à la Chambre avec franchise, il s'en fiait au vieux système des alliances, au vieux système de l'équili-

bre et que si, sans doute, la vision du président Wilson lui paraissait noble, elle n'était pour lui qu'une vision irréalisable ; tandis que M. Lloyd George, M. Orlando, et tous les autres plénipotentiaires, n'avaient qu'une préoccupation, d'obtenir le plus d'avantages réels pour leur pays. Il était impossible, étant donné cette divergence fondamentale, que le président Wilson s'entendît avec ses partenaires ; il était inévitable que son idéal fût tronqué, que son dessein de paix fût mutilé et que ce qui est sorti des délibérations, ce ne fût pas la paix sans vainqueurs ni vaincus, ce ne fût pas la paix susceptible d'être acceptée par tous, ce ne fût pas la Société des Nations qu'il avait rêvée.

**

Qu'aurait dû faire alors le président Wilson ? Tout quitter, briser les vitres et crier au monde que ce n'était pas la paix qu'il avait voulue, que ce n'était pas la Société des Nations qu'il avait rêvée ? D'aucuns l'ont pensé et, certes, s'il avait fait cela, il aurait été acclamé par les gauches, ou tout au moins, par les extrêmes-gauches de tous les pays. Mais avait-il le droit de faire cela ? Est-ce qu'il n'avait pas le devoir de demeurer, malgré tout ? Est-ce qu'il ne devait pas à son grand rêve, à la splendide vision, le dernier, le suprême sacrifice : lui, l'homme de l'absolu, de se résigner au compromis ; de fléchir, lui, l'inflexible ?

Ah ! si j'avais le temps, je vous lirais — et je vous invite à lire vous-même dans la belle traduction de M. Roustan — le toast qu'il a prononcé à l'Élysée avant son départ. Je vous invite à lire le dernier message qu'il a adressé aux peuples d'Europe. Ils n'avaient, ce message et ce toast, plus rien de cette prophétique allégresse qui avait illuminé les messages antérieurs aux négociations. Ils ont un accent de résignation, mais de résignation sereine ; il voulait s'y réconcilier avec lui-même et se prouver qu'il avait bien fait de fléchir. Il y montra, et il a eu raison de montrer — nous qui avons combattu les injustices et les incohérences du traité de Versailles, nous le disons avec lui — que ce traité contient néanmoins quelques chose, beaucoup de choses de sa pensée vivante. Des injustices, des incohérences, certes, elles ne manquent pas dans le traité, mais il y a aussi des choses justes, des choses que les démocrates de tous les pays avaient demandées et qu'ils ont obtenues : la libération des peuples opprimés, la libération de l'Alsace-Lorraine, la libération de la Bohême, la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains d'Autriche-Hongrie, et par-dessus tout, le pacte de la Société des Nations accolé, indissolublement, éternellement accolé au traité, un commencement de vie, un commencement de réalisation tout au moins, de la vision wilsonienne, de la vision de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est pourquoi le président Wilson, avant de s'embarquer, tout en sachant que son idéal ne s'était pas réalisé dans sa pureté, dans sa plénitude, a pu dire néanmoins avec raison, que, depuis le traité de Versailles, il y avait tout de même plus de justice dans le monde.

Après les longues et après luttes que le président Wilson avait été obligé de mener au Quai d'Orsay, il retourne en Amérique où l'attendent des luttes plus après encore. Avant son départ, les électeurs avaient envoyé au Parlement, une majorité républicaine. Devant cet échec de son parti, le président qui n'aurait pas eu la doctrine constitutionnelle que je vous ai dite, qui n'aurait pas cru qu'ayant le peuple avec lui, il avait le droit d'agir sans et même contre le Parlement, ne se serait pas cru l'autorité nécessaire de représenter son pays en Europe. Le président Wilson avait passé outre, et était venu en France.

*
*
*

Pendant les délibérations des bruits inquiétants lui parvenaient sur ce qui se passait au Sénat. Le Sénat était hostile au Pacte, le Sénat était hostile au traité. Parmi les sénateurs, les uns lui reprochaient d'avoir été trop faible, de n'avoir pas défendu son idéal, avec assez d'énergie, les autres d'avoir, au contraire, trop accordé aux Allemands. Et au milieu de la Conférence, le président Wilson, se rendit à Washington et essaya de convaincre ses adversaires, essaya de montrer aux républicains qu'ils avaient, eux républicains, le plus grand intérêt à soutenir le Pacte ; que c'était là, non pas une affaire de parti, mais une affaire humaine. Il échoua, les républicains persistèrent dans leur opposition, avant tout, à l'article 10 du Pacte, seule sauvegarde réelle de la paix, mais auquel ils reprochent de faire participer l'Amérique aux querelles de l'Europe et de risquer de l'entraîner dans une nouvelle guerre.

Le président Wilson, se sachant désavoué, au lieu de rester — ou, s'il ne voulait pas rester, au lieu de prévenir ses co-associés, comme c'aurait peut-être été son devoir, qu'il n'avait pas le Parlement derrière lui, que le traité ne serait peut-être pas ratifié et que le Pacte serait certainement amendé, le président Wilson — c'est là le grand risque qu'il a couru, c'est là sa faute tragique, mais c'est là aussi sa grandeur tragique — le président Wilson, tout entier à sa mission, à son rêve, de nouveau passe outre, vient à Paris, continue à négocier, signe le traité, et revient en Amérique, dans une Amérique terriblement irritée contre lui, à qui l'on reproche de n'avoir pas tenu compte du Parlement, de ne s'être pas entouré de conseillers républicains, d'avoir assumé à lui tout seul la tâche de représenter les Etats-Unis, à qui l'on reproche de s'être comporté comme un aristocrate.

*
*
*

Il tente de faire front. Un certain nombre de démocrates et de républicains modérés essayent de lui faire comprendre que, pour que le pacte et le traité fussent votés, pour que fût votée la garantie accordée à la France, il fallait que le président Wilson laissât amender le Pacte, et se prêtât avant tout à une réserve relative à l'article 10, selon laquelle pour toute démarche nécessaire pour garantir la paix, il fallait que le pré-

sident des Etats-Unis eût l'adhésion du Parlement.

Le président Wilson, qui avait été conciliant tant qu'il s'était agi du traité de paix, devint tout à coup tenace, opiniâtre, irréductible, maintenant qu'il s'agissait de son œuvre, de son rêve, de sa vision du Pacte. « Il sera tel qu'il a été écrit, ou il ne sera pas, et j'aime mieux être vaincu que d'être victorieux à demi. »

Et il a été vaincu ! Le Pacte n'a pas été ratifié, le traité n'a pas été ratifié, et lors des élections présidentielles du mois d'août, ce ne fut pas un démocrate qui fut élu, mais ce fut un républicain, le chef de ceux qui affirmaient que l'Amérique ne devait pas se mêler des affaires européennes.

*
*
*

Que fit Woodrow Wilson ? Il ne céda pas encore. Il lui restait un dernier recours. Il avait toujours dit qu'il ne reconnaissait que deux grands pouvoirs : d'une part le président, et d'autre part le peuple. Tant que, disait-il, le peuple n'aura pas répudié mon œuvre, je ne serai pas vaincu. Et alors, il fit ce qu'il avait fait quand il était candidat aux élections présidentielles, il voulut aller d'Etat en Etat, de cité en cité, défendre son œuvre, montrer aux Américains qu'ils n'avaient pas le droit de répudier le Pacte de la Société des Nations, l'œuvre la plus grande, la plus haute issue d'un cerveau américain !

Et si la destinée, la sournoise, la perfide destinée ne lui avait tendu l'embûche qu'elle tend toujours aux héros, le président Wilson l'aurait emporté. Sa tournée fut triomphale, triomphale non pas seulement dans les cités de l'Est, de tout temps favorables aux Alliés, mais aussi dans les cités de l'Ouest, en Californie même, foyer des adversaires du traité, patrie de Hiram Johnson, le chef de ceux qui s'étaient le plus violemment opposés au Pacte. La plus belle des réunions que donna le président Wilson, ce fut à San-Francisco. Il sentait venir le triomphe, autour de lui on sentait venir le triomphe, et les républicains étaient atterrés lorsque la catastrophe, l'imprévisible catastrophe éclata. Le 16 septembre 1920, au milieu d'un discours, le président Wilson s'effondra.

On le releva paralysé du côté droit, ne pouvant plus parler, lui qui avait prononcé tant de paroles éternelles ! On le transporta à la Maison-Blanche, où il résida jusqu'à la fin de sa présidence. Mais c'était fini. Il ne recouvra jamais l'intégrité de ses forces physiques. Les rares messages qu'il adressa à ses amis prouvèrent que, si son corps était vaincu, que si la langue était paralysée, il y avait une chose qui, elle, n'était ni vaincue ni paralysée, c'était sa volonté incoercible. Il conseilla aux démocrates, il exigea de ses amis démocrates, de ne pas renoncer au Pacte, de n'admettre de réserve sur aucun des articles, et surtout de ne pas permettre que l'on touchât à l'article 10, *the backbone of the covenant*, l'os médullaire du Pacte. Tout récemment encore il publia un message pour reprocher gravement à ses concitoyens

d'abandonner les Alliés au milieu des difficultés économiques et financières qu'ils traversaient. Et puis, ayant dit cela, il ne parla plus, il n'écrivit plus, et il mourut.

Telle est la vie, telle est l'œuvre politique du président Wilson.

Quel sera le jugement de l'histoire sur cet homme et son œuvre ? On lui a reproché son orgueil ; on lui a reproché d'être venu en Europe sans s'être entouré de conseillers compétents, d'avoir voulu résoudre seul des problèmes qui auraient exigé la collaboration de tout un état-major de diplomates ; on lui a reproché d'avoir été faible à Paris et inutilement opiniâtre en Amérique. S'il avait accepté le compromis que ses partisans les plus fidèles lui conseillaient, la réserve au sujet de l'article 10, et le Traité, et le Pacte, et la garantie pour la France auraient été votés par le Sénat. Il ne le voulut pas et, c'est dans cet orgueil, dans cette foi incoercible en la vérité et la justesse de son idéal, dans cette opiniâtreté invincible que réside ce que j'ai appelé tout à l'heure la faute tragique du président Wilson. Mais cet orgueil, cette énergie, cette foi, c'est aussi la grandeur du président Wilson. Il n'a pas cru à moitié, il n'a pas cru médiocrement, ni en lui ni en son rêve. Et il n'aurait pas été un héros, s'il n'avait pas eu en lui cette force, cette ferveur, cette flamme.

Mais la rançon des héros, de tous les héros tragiques, c'est d'être vaincus. A la fin de tous les drames de Shakespeare de toutes les tragédies

grecques, les héros jonchent le sol de la scène. On n'est pas un héros quand on n'est pas vaincu. On n'est pas un héros quand on est entaché, quand on est souillé par la victoire, puisqu'il n'est pas de victoire qui puisse être pure.

Il a été vaincu ; il fallait qu'il le fût, et s'il en était autrement, nous n'aurions pas pour lui ce grand amour trempé de pitié que l'on n'a que pour les grands vaincus.

Mais s'il a été vaincu, il y a une chose qui ne l'a pas été, c'est son œuvre, c'est sa pensée, c'est sa vision, c'est son rêve, c'est la Société des Nations ! Ah ! sans doute, elle est pauvre, elle est faible, elle est démunie, elle est anti-démocratique. Mais elle est, elle est !

Elle est anti-démocratique ! Mais qui empêche les peuples de la démocratiser, d'entrer dans la Société des Nations ; d'en chasser les diplomates et d'y installer leurs représentants ! Ils n'ont, les peuples, qu'à repétrir l'œuvre de leurs puissantes mains ; ils n'ont qu'à la réchauffer de leur immense haleine, de lui insuffler leur grand souffle de vie et d'en faire vraiment le grand instrument de pacification et de moralisation des hommes.

Aimer la Société des Nations, contribuer, chacun, à la faire vivre d'une vie plus pleine, plus puissante, plus riche et plus libre : c'est là le legs sacré du président Wilson, c'est là la leçon du président Wilson. (*Vifs applaudissements prolongés*).

II. - DISCOURS DE M. C. BOUGLÉ

Mesdames, Citoyens,

Excusez-moi, je vais continuer ce soir à parler un peu en professeur. Professeur, je vais parler d'un professeur ; philosophe, je vais parler d'un philosophe : c'est de la philosophie de Wilson qu'on m'a demandé de vous parler, de sa doctrine, de ses idées.

Il semble bien que, si le respect et l'amour des peuples montent vers Wilson, c'est parce qu'on se rend compte instinctivement que c'est un homme qui peut faire honneur à ses idées. C'est un homme qui a conquis ses idées ; il réfléchit sur son expérience, sur ses traditions ; il se compose sa doctrine et, une fois qu'il a bien arrêté ses idées, il veut, comme disait Basch, les planter dans le sol de la réalité. Il tient à faire honneur à sa parole de philosophe.

Quel est donc le système d'idées auquel se réfère Wilson ? En quoi consiste essentiellement sa philosophie ? Rappelons d'abord que cette philosophie s'adosse à une foi, à une religion. A la base de la philosophie de Wilson, il y a une religion, celle-là même qu'on évoquait tout à l'heure, la religion de ses pères, la religion puritaine, la même religion qui animait les pèlerins du bateau

la *Fleur-de-Mai*, quand ils passèrent en Amérique pour prier à leur guise.

A cette religion, Wilson est resté fidèle. Il est de ceux qui pensent que l'évolution humaine est commandée par une volonté divine, et qui croient même que l'individu peut, à de certains moments au moins, être en communion avec Dieu.

Cette foi, il va de soi que ceux d'entre nous qui ne la partagent pas la respectent, il va de soi que, dans une réunion organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, la plus parfaite tolérance règne, cette tolérance qui n'est pas seulement un geste de dédain, mais un effort de sympathie intellectuelle.

Je vous demande la permission, à ce propos, de rappeler une belle parole d'un homme dont il me plaît d'évoquer, dans la pénombre, à côté de la figure de Wilson, la noble et souriante figure. Notre ami Gabriel Séailles disait, dans un Congrès : « Nous demandons, avant tout, qu'on puisse croire en Dieu sans être traité d'imbécile, et qu'on puisse être athée sans être traité de scélérat. »

Nous respecterons donc la foi et la religion de Wilson. Nous la respecterons d'autant plus facile-

ment que cette religion ne heurte aucune des valeurs qui nous sont chères, consacrées à nos yeux par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

C'est une religion, qui, sans doute, respecte la tradition, mais qui veut aller dans le sens du progrès, qui respecte le passé, mais qui respecte encore plus l'avenir, si j'ose dire. Sans doute, Wilson est fier de la tradition de son passé, et il l'a évoquée, plus d'une fois, magnifiquement. Il est fier de rappeler que, pour prier à leur guise, ses ancêtres ont traversé la mer et, quand il louera l'Amérique de voler au secours de la liberté, il se plaira à la vanter d'avoir recouvré ses étendards.

Donc, il est fier de sa tradition. Seulement, il n'est pas de ceux qui pensent qu'honorer une tradition, cela consiste à s'agenouiller au pied de l'arbre pour baiser ses racines ! Non, honorer une tradition, c'est cultiver, c'est remuer, c'est retourner la terre au pied de l'arbre, afin qu'il porte tous ses fruits.

* * *

Voilà comment il entend le respect de la tradition, lui qui veut que le progrès soit possible. Lui qui veut qu'on admette dans l'humanité des nouveautés, lui qui a le souci de laisser la porte ouverte aux idées nouvelles. Il le pousse si loin, ce souci, qu'il va un jour jusqu'à faire à ses étudiants cet aveu — aveu terrible pour un professeur : « Préoccupez-vous surtout de différer de vos maîtres, de différer de vos pères ! » Et quand il leur adresse une sorte de prêche d'adieu, savez-vous le thème qu'il prend ? « Ne vous conformez pas, n'imites pas, ne ressembliez pas aux autres ; ne marchez pas sur les traces de vos prédécesseurs. » Voilà une parole hardie, qui montre un esprit capable de concevoir des nouveautés, un esprit qui comprend que, comme le disait Benjamin Constant : « Il y aura des choses qui tomberont, il y aura des délivrances ultérieures. »

L'esprit de Wilson est ouvert aux délivrances ultérieures ; il comprend qu'il viendra des nouveautés et qu'il faut leur frayer la voie. Ainsi que vous le voyez, son esprit religieux s'allie tout aisément, tout intimement, à l'esprit de liberté et, quand il pense à l'Amérique, vers laquelle, en effet, tant d'hommes sont accourus pour être libres, il dit — et c'est la formule que nous devons retenir — que la vraie religion de son pays, c'est un « libéralisme humanitaire. »

Libéral, donc, Wilson l'est. Mais en quel sens ? Quelles sont les conditions de la liberté ? pour qu'elle ne soit pas un vain mot, que faut-il ? Vous le savez, on oppose parfois à la tendance libérale la tendance socialiste, par exemple, et par libéralisme on entend souvent une sorte d'individualisme exaspéré. Pour savoir si Wilson est un libéral de cette espèce, demandons-nous donc quelles sont, selon lui, les conditions de la liberté.

Il y a des conditions intérieures, sans doute ; mais il y a des conditions extérieures aussi. Conditions intérieures : je veux dire que, pour qu'un

homme soit libre, suivant Wilson, il faut qu'il s'instruise, qu'il réfléchisse, qu'il cultive son jardin intérieur ; il faut de la culture à l'homme pour que l'homme soit vraiment libre. Il faut qu'il sache s'élever jusqu'à cette région d'où l'on voit se déployer les conceptions et les rêves de l'humanité ; il faut qu'il s'initie aux grands livres où sont inscrites les pensées des grands créateurs.

Vous vous souvenez du mot admirable que rappelait ce grand Français, ce grand socialiste, en l'honneur duquel le Gouvernement du Bloc national nous a empêché d'organiser une cérémonie à sa taille — c'est de Jaurès que je veux parler. Vous vous souvenez de l'admirable parole d'Homère que Jaurès aimait à citer : « Sur la plus haute cime du mont j'ai coupé le bois de ma lance ! » Ne voulait-il pas dire : « Par la haute culture, je me suis élevé à mon idéal démocratique et social ? »

Wilson veut que tout homme puisse s'élever sur la plus haute cime du mont pour y couper à sa guise le bois de sa lance. Soit ! Seulement, tout le monde le peut-il ? Est-il facile aux hommes d'aujourd'hui de s'élever jusqu'aux plus hautes cimes du mont ? On sait bien que non et que trop d'entre eux ne le peuvent pas. Ils ne peuvent pas penser à leur guise, ils ne peuvent pas penser librement, parce qu'ils ne mangent pas à leur faim, parce que les conditions de travail qui leur sont faites ne leur permettent pas la liberté de l'esprit.

Cela, Wilson l'a parfaitement senti, il l'a parfaitement compris, et il nous a fait comprendre du même coup que le régime industriel qui sévit dans nos villes, et d'abord dans les villes d'Amérique, appelle forcément, exige un régime social nouveau, une « nouvelle liberté. »

* * *

Le temps est passé où, chacun, debout sur son sol cultivé par lui-même pouvait renouveler la parole de Diogène à Alexandre en disant à l'Etat « Ote-toi de mon soleil ! » Le temps est passé où l'on pouvait contracter d'individu à individu pour débattre les conditions de la collaboration. Maintenant, les hommes sont entassés dans d'immenses villes, agglomérés dans d'immenses usines, et très rarement l'individu a affaire à l'individu. On a affaire à un groupe, à un trust, à une grande Société financière ; et alors, il faut bien qu'on s'organise pour résister, pour s'attaquer en se défendant, pour se défendre en attaquant. Et il faut bien que, sous une forme ou sous une autre, la collectivité intervienne dans ces grands débats sociaux. Il faut bien que l'Etat, que les Etats, que les pouvoirs, quelles que soient leurs formes, s'en mêlent, de manière comme le dit Wilson, à assurer à tous les poumons humains de quoi respirer.

Donc, intervention de l'Etat ; nécessité de l'organisation ; nécessité de la protection : voilà les perspectives qu'il nous offre. Et après la perspective libérale, c'est la perspective socialiste que nous apercevons ici.

Wilson est de ceux qui comprennent que la nouvelle liberté exige, pour la défense même des individus, de nouvelles formes d'intervention. C'est la forme nécessaire de la liberté dans les temps modernes, et c'est à cela qu'il a réfléchi lorsque, professeur de sociologie, il enseignait sur l'Etat. Il a laissé deux volumes sur la notion de l'Etat, et je relève qu'il y a fait un parallèle, à la manière de Benjamin Constant, sur ce difficile sujet de la liberté des anciens comparée à celle des modernes, de la liberté des républiques antiques comparée à la liberté des républiques modernes. Il a écrit ceci :

Le citoyen de la démocratie d'Aristote vivait pour l'Etat. Le citoyen de l'autre — la démocratie moderne — vit pour lui-même, et l'Etat est fait pour lui. L'Etat démocratique moderne est fait pour l'individu. Dans la conception grecque, l'individu était fait pour l'Etat ; l'Etat antique ne reconnaissait aucun droit personnel, tous les droits appartenant à l'Etat. L'Etat moderne ne se reconnaît à lui-même aucun droit qui soit indépendant des droits des personnes.

Ainsi nous retrouvons la doctrine de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est la statue de la personne humaine qui se dresse au centre de l'Etat, et la formule qui répondrait ici à la pensée de Wilson, c'est presque la formule d'un Louis Blanc : Ce n'est plus l'Etat maître devant lequel nous devons nous incliner ; c'est l'Etat serviteur qui doit s'incliner devant les droits égaux des individus.

On peut exprimer cette conception en disant que la démocratie a prévalu et que c'est par le progrès de la démocratie que les Etats ont été amenés à s'incliner devant l'individu.

* *

Wilson serait-il donc le démocrate par excellence ? C'est ici que les auteurs s'embarrassent et que les professeurs se contredisent. Basch vient de rappeler que bien souvent on a présenté Wilson comme un autocrate et non pas comme un démocrate et que peut-être on n'avait pas tort. A cet égard, on cite cette anecdote. Quand il était Recteur d'Université, présidant un jour une réunion comme celle-ci, il y avait un léger tumulte, et voilà qu'il s'écrie : « Sommes-nous donc encore en démocratie, si ce n'est plus moi qui commande ! »

On pourrait voir dans ce trait un exemple de tempérament autoritaire. Réfléchissons-y plus profondément. Que voulait-il dire au juste ? Pour qu'il y ait démocratie, il faut qu'il y ait discipline. Naturellement, si une assemblée ne s'impose pas certaines règles, si elle ne reconnaît pas l'autorité du président, par exemple, personne ne peut y faire entendre sa voix, il n'y a plus de démocratie. C'est, comme on dit familièrement aujourd'hui « la dictature du gueuloir. » Wilson préfère l'autorité du président.

Il est vrai que ce n'est pas seulement pour les assemblées qu'il demande la discipline et l'autorité. Il est évident que, lorsqu'il s'agit des rap-

ports de l'exécutif avec le législatif, après avoir bien réfléchi, c'est du côté de l'exécutif qu'il penche. Cela pourrait s'expliquer, si nous nous transportions en Amérique, par la situation spéciale du gouvernement congressionnel aux Etats-Unis. Il y a, en Amérique, un système très compliqué ; il y a tout un ensemble de contre-forces. Il n'y a pas seulement un Congrès, un Sénat, il y a une Haute-Cour, et puis des Etats fédéraux, des pouvoirs fédéraux, et puis des partis supérieurement organisés, et même mécanisés. Et puis, il y a les trusts, qui interviennent dans la politique.

Rencontrant tous ces pouvoirs intermédiaires en face de lui, s'interposant entre lui et le peuple, Wilson s'est dit : Décidément, il faut que le président, par-dessus ces pouvoirs intermédiaires, s'abouche directement avec le peuple. Peut-être, réussira-t-il ainsi à faire régner la démocratie.

Je dois dire que, pour ce qui concerne la France, c'est une thèse qui, à l'heure actuelle, nous paraît quelque peu dangereuse. Nous avons accepté bien des dons de l'Amérique, pendant la guerre et pendant la paix, mais si les Américains s'avisent de nous faire aujourd'hui un pareil cadeau, de nous envoyer un bâton de commandement pour le président de la République, nous les remercions ! Nous persistons à croire — c'est la doctrine de la Ligue — que le contrôle parlementaire est supérieur à l'arbitraire du pouvoir personnel. Mais ces choses s'expliquent sans doute par des différences de situation.

* *

En tout cas, ce fameux autocrate de Wilson, c'est tout de même un autocrate d'une espèce bien singulière, qui admet toutes sortes de limitations à l'arbitraire du pouvoir personnel, qui les admet, qui les appelle, qui les invoque. C'est un président qui veut prouver agir, prendre des initiatives, mais qui demande à être perpétuellement contrôlé. La première preuve que j'en donne, c'est, si j'ose dire, l'espèce de manie de publicité dont il était animé. Je ne veux pas dire qu'il aimait la réclame ; je veux dire qu'il aimait que tout fût public. La Maison-Blanche devait être, à ses yeux, une maison de verre ; il voulait que tout se passât comme publiquement.

Un trait bien souvent cité prouve ce souci de publicité. Lorsqu'on allait causer avec le président Wilson, toujours dans la pièce où la conversation s'échangeait, il y avait un sténographe, avec une petite machine qui tapotait silencieusement. C'est un symbole, c'est un programme, c'est un avertissement : tout ce que dit l'interlocuteur et tout ce que répond Wilson, tout cela est enregistré, tout cela demeurera et, plus ou moins officiellement, on pourra s'y référer ; on pourra en témoigner ; on pourra y recourir.

La leçon, l'avertissement magnifique que, par la présence du sténographe, Wilson se donne à lui-même et donne à son interlocuteur, c'est qu'on doit parler et agir dans le privé comme si l'on

parlait et agissait sous les yeux du public. Belle maxime, en vérité, et digne d'un Marc-Aurèle moderne! Que de scandales, et que de fautes, et que de crimes auraient été évités si tous nos hommes d'Etat, si tous nos diplomates, tous nos guerriers s'inspiraient d'une maxime pareille!

* *

J'ajoute que, si l'on peut trouver dans les œuvres de Wilson de quoi justifier un pouvoir exécutif qui a l'esprit d'initiative et de décision, il ne faut pas que les partisans du pouvoir personnel s'en réjouissent trop vite, car on y trouve aussi les plus vifs réquisitoires contre le pouvoir personnel, contre l'arbitraire, contre la dictature sous toutes ses formes. J'en veux donner une preuve en me référant à un passage d'un de ses livres, qui me permettra en même temps de vous donner une idée de ce qu'était l'humour de Wilson; car cet homme de foi, ce pasteur professeur est en même temps, à ses heures, un humoriste :

Il y a une Providence à laquelle je suis parfaitement disposé à me soumettre. Mais que d'autres hommes s'érigent en providence vis-à-vis de moi, je m'y oppose sérieusement. Je n'ai jamais rencontré de sauveur politique en chair et en os, et jamais je ne m'attends à en rencontrer !

* *

Au surplus, si je veux encore prouver que Wilson est bien, au fond du cœur, un véritable démocrate, je vous demanderai la permission de vous citer un autre passage. Après avoir montré Wilson humoriste, je vous montrerai Wilson poète; car il y a un poète, en effet, dans ce prophète. C'est un passage sur la rose, qu'il est bon de rappeler à l'heure actuelle. Il y a peu de temps, ici même, nous rappelions les dangers que court, à l'heure présente, dans toute l'Europe, l'esprit démocratique. Relisons ensemble, et faisons relire cette page de la *Nouvelle Liberté*, de Wilson :

Aujourd'hui plus que jamais, il importe à la nation de se rappeler qu'un peuple ne sera sauvé que par la puissance qui sommeille tout au fond de lui, ou qu'il ne le sera par personne autre; qu'il ne verra se renouveler ses espérances, sa conscience, sa force, que par la montée des flots qui jailliront d'une source dont l'éternelle douceur est bien à lui. Ce n'est pas par les autres qu'il sera sauvé, ce n'est pas par le patronage des aristocrates.

Ce n'est pas la fleur qui porte la racine, mais bien la racine qui porte la fleur. Tout ce qui s'épanouit en beauté à l'air du ciel, tire sa beauté, sa vigueur de ses propres racines. Rien de ce qui vit ne peut s'épanouir en fruit, s'il n'est nourri par des tiges plantées bien profondément dans le sol commun. La rose n'est que la preuve visible de la vitalité de la racine. La vraie source de sa beauté, la rougeur même qu'elle porte sur sa joue, viennent des silencieuses sources de vie, qui demeurent cachées dans le sol, comme au fond d'un laboratoire.

C'est du sol, c'est des entrailles silencieuses de la terre que montent les courants de vie et d'énergie.

C'est du fond commun, c'est du cœur reposé du peuple que montent joyeusement aujourd'hui les flots d'espoir et de volonté qui s'unissent pour renouveler à sa gloire la face de la terre.

Voilà une page qui est d'un poète, et aussi d'un démocrate; et vous comprenez comment, muni de ces pensées, préparé par ces réflexions, Wilson, arrivant chez nous, pouvait s'adresser aux peuples de l'Europe. Fidèle à sa doctrine, il leur dit : Consentement des peuples, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; publicité des alliances et des diplomaties; Société des Nations.

* *

Tout le programme qu'il déploie alors comme un magnifique étendard n'est que le développement des idées qu'il a longtemps mûries en lui. On retrouve à chaque instant, quand on relit Wilson, l'impression qu'on avait quand on causait avec lui, l'impression qu'il est constamment préoccupé de garder le contact avec le peuple. Je le vois encore, à la Sorbonne, quand nous avions organisé en son honneur une si belle cérémonie; je le vois se pencher vers nous, qui étions au premier rang dans nos robes jaunes, et nous dire comme un avertissement solennel : « Prêtez donc l'oreille à la rumeur qui monte des multitudes ! »

Quand on causait avec lui en particulier, on avait une impression analogue. Il vous écoutait, certes, il écoutait bien; mais en même temps, il regardait au delà, il écoutait au delà. Wilson avait très souvent une attitude que je ne saurais mieux caractériser que par ces mots : l'attitude d'un homme qui écoute l'Océan. Wilson, c'est l'homme qui sait écouter l'Océan! Et c'est la grande, la meilleure leçon que nous puissions retenir de Wilson.

* *

Apprenons à écouter l'Océan, l'océan populaire! Écoutons-le, regardons-le! A l'heure qu'il est, nous le voyons ridé de frissons inquiétants; il s'y prépare des vagues menaçantes; un raz-de-marée pourrait bien arriver, qui emporterait bien des choses qui nous sont précieuses. Si nous voulons arrêter à temps la catastrophe, sachons jeter en pâture, sachons sacrifier à cet océan furieux ce qu'il demande. Quelle pâture? Quel sacrifice? Le Bloc National, allez-vous me dire? Sans doute, cela d'abord. Mais je vois plus haut, je vois plus loin : sachons jeter en sacrifice à l'océan populaire, non pas seulement le Bloc national, mais notre esprit de haine éternelle et notre appétit de dictature, et notre respect pour toutes les formes de l'injustice.

Quand nous aurons fait ces sacrifices, quand nous nous serons ainsi purifiés, alors, peut-être, du fond de l'horizon, verrons-nous monter un rouge soleil qui enfin luira pour tout le monde, un idéal enfin digne des messages wilsoniens et de la *Déclaration des Droits de l'Homme!* (Vifs applaudissements.)

III. -- DISCOURS DE M. ÉMILE KAHN

Citoyennes. Citoyens,

Quand je suis entré dans cette salle, notre ami Guernut, qui a toutes les prévenances, m'a communiqué le texte de l'affiche, déjà lointaine, que la Ligue des Droits de l'Homme a fait apposer sur les murs de Paris au moment de l'arrivée du président Wilson. J'en détache les deux premiers paragraphes :

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, et avec eux tous les républicains dignes de ce nom, doivent au président Wilson une particulière gratitude.

Il n'a pas seulement entraîné son pays à donner au nôtre, au moment le plus critique de la guerre, le plus généreux et le plus efficace des concours; il prête encore à notre idéal l'appui d'une autorité sans pareille.

Dans cette dernière phrase est inclus tout ce que j'ai à vous dire. « L'autorité sans pareille », vous la connaissez par ce que vous ont rapporté, de sa personne et de sa pensée, les orateurs qui m'ont précédé. « Notre idéal »... Oui, ce n'est pas diminuer cette grande mémoire que de rappeler que sa pensée était la nôtre, que ce qu'il a dit avec un tel retentissement, nous, modestement, nous l'avions dit comme lui, avant lui.

**

Basch rappelait tout à l'heure le message fameux du 8 janvier 1918 où, dans les quatorze conditions célèbres, ont été fixés les points essentiels de la paix future. C'est de tous les messages de Wilson celui qui dessine avec le plus de précision les contours de la paix; ce n'est pas le plus instructif sur sa conception même de la paix. Comment il la concevait, il l'a dit dans un message antérieur à l'entrée des Etats-Unis dans la guerre, le message immortel du 22 décembre 1917.

Wilson posait en principe qu'une paix durable ne pouvait se comprendre que par l'institution d'une Société des Nations, composée de toutes les nations, qui y entreraient avec des droits égaux, comme tous les citoyens, dans la société nationale, disposent de droits égaux; que cette Société des Nations devait être armée des forces suffisantes pour maintenir la paix et pour assurer le respect du droit; que, par conséquent, la paix future devait écarter du monde le système des alliances particulières et de l'équilibre; qu'elle devait mettre fin à la paix armée, à tout ce système d'armements et de sur-armements qui avait provoqué la guerre.

Mais Wilson a joutait que, pour que l'institution de la Société des Nations fût possible, des conditions préalables devaient être réalisées; que la Société des Nations ne pouvait s'instaurer que dans un monde délivré de tout désir de guerre, de tout appétit de revanche; qu'il fallait donc pour qu'elle fût possible, que la paix instituée par le traité fût une paix acceptable pour l'humanité,

c'est-à-dire, pour reprendre son expression, d'abord une paix sans victoire, puis une paix qui assurât aux peuples l'indépendance politique par le respect de leur droit à disposer d'eux-mêmes, qui leur assurât l'indépendance économique par la garantie de la liberté commerciale et, en particulier, de la liberté des mers. Voilà les conditions essentielles que le président Wilson posait à la paix durable.

Or, citoyens plus d'un an auparavant, dans le premier Congrès que la Ligue des Droits de l'Homme ait tenu pendant la guerre, où elle avait consacré ses plus longs débats aux conditions d'une paix durable, les mêmes principes, à quelques nuances près, avaient été posés par nous.

J'ai là ce texte qui nous fait honneur, ce texte qu'il est bon de relire aujourd'hui, ce texte que nous pouvons opposer à ceux qui nous reprochent notre idéalisme aveugle. Nous avons été les plus clairvoyants des patriotes.

Dès le début de la guerre, nous avons, les premiers, posé cette condition de la réparation des dommages, dont les pouvoirs publics n'ont pas su tirer parti dans l'intérêt du pays. Nous avons déclaré avant le président Wilson, que la condition d'une paix durable, c'était l'institution d'une Société des Nations, d'une Société entre nations égales. Nous avons déclaré que, pour établir une paix durable, le futur traité ne devrait contenir aucun germe d'une guerre de revanche, qu'il devrait respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et assurer à tous la vie économique par la liberté commerciale.

**

En deux points seulement, la thèse de la Ligue et la doctrine de Wilson se trouvaient en contradiction, tout au moins apparente. Premier point : rien, dans le message wilsonien, ne faisait allusion aux sanctions contre les auteurs de la guerre et les auteurs des crimes de la guerre; rien, dans le message wilsonien, ne faisait allusion à la réparation des dommages. Sur un autre point, la contradiction paraissait singulièrement grave; c'est que Wilson disait : « La paix sans victoire » et que nous commencions, nous, par affirmer que la paix durable ne pouvait être acquise que par la victoire des Alliés.

Mais ces contradictions n'étaient qu'une apparence; elles se sont dissipées par l'entrée des Etats-Unis dans la guerre. Dès lors, il n'y a plus eu un message du président Wilson qui n'annonçât, qui n'appelât le châtement nécessaire et juste sur les responsables de la guerre. Dans le message de janvier 1918, il y a un article 7, qui dit : « Il faut que la Belgique soit évacuée et restaurée. » Et cet article est suivi d'un autre, où il est dit que le territoire français tout entier devra être libéré, les régions envahies restaurées.

Quant à la paix sans victoire, ah! comme, sans

le dire, il s'en est expliqué! Combien de fois a-t-il proclamé dans ses messages qu'entrés dans la guerre, les Etats-Unis y resteraient jusqu'au bout; qu'ils faisaient corps avec leurs associés et qu'ils n'auraient point de répit jusqu'à ce qu'ils aient fait plier l'orgueil autocratique des Empires Centraux, ce qui était réellement la condition militaire nécessaire à l'édification de la paix dont Wilson avait tracé le plan.

Ainsi, nous nous trouvions avec le président Wilson en pleine communauté de pensée; et les expressions qu'il employait pour traduire cette pensée commune retentissaient singulièrement dans nos cœurs de démocrates. Quand il faisait appel au sentiment de l'humanité, quand il évoquait cette grande voix de l'humanité qui ne voulait plus souffrir la guerre, quand il parlait de donner à tous les peuples les libertés auxquelles ils ont droit, nous reconnaissons notre propre langage.

* * *

Quand les Etats-Unis sont entrés dans la guerre, Wilson, après avoir défini la tâche à accomplir, ajoutait :

A une telle tâche nous pouvons sacrifier nos vies et nos richesses, tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons, avec l'orgueil de savoir que le jour est venu où l'Amérique a le privilège de donner son sang et sa force pour les principes auxquels elle doit son existence.

Je voudrais là-dessus faire deux brèves remarques. Premièrement, Wilson est un homme qui a agi conformément à des principes, et cela déjà fait de lui un membre de la Ligue des Droits de l'Homme.

La seconde remarque, c'est que les principes auxquels il se réfère, ce sont les principes qui ont été proclamés en 1776, dans la première déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Lorsque les Américains se sont séparés de la patrie lointaine dont ils avaient à se plaindre, ah! ce n'est pas pour des intérêts d'argent qu'ils ont rompu avec l'Angleterre. Ils se sont dressés contre les prétentions du Gouvernement anglais, parce qu'ils jugeaient que ces prétentions les lésaient dans leurs droits et dans leur liberté de citoyens. Quand ils ont proclamé la rupture, ils se sont placés, pour la justifier, sous l'égide de principes universels, invoquant les droits naturels et inaliénables de tous les hommes à la vie, à la liberté, à la recherche du bonheur. Ils ont rappelé que les gouvernements sont institués pour garantir à chacun l'exercice de ces droits; qu'il n'est point de gouvernement libre qui ne tienne ses pouvoirs du consentement des gouvernés; et, les premiers dans le monde, ils ont posé ce principe qu'un gouvernement, lorsqu'au lieu de garantir la liberté, il la supprime, lorsqu'au lieu de protéger les citoyens, il les opprime, alors, ce n'est pas seulement un droit de se révolter contre lui, c'est un devoir!

Vous reconnaissez là les termes de nos Décla-

clarations des Droits, la pensée des hommes de 89 et des hommes de 93. Pourquoi la même pensée, dans ces textes de langue différente? Parce que les uns et les autres ont puisé au même trésor d'idées : ils ont suivi l'immense effort de rénovation des Philosophes du XVIII^e siècle.

Les Philosophes du XVIII^e siècle, nos guides, nos maîtres, nos inspirateurs, ont été les guides, les inspirateurs des Etats-Unis d'Amérique. C'est dans leurs idées, dont se réclament aujourd'hui les démocrates et les républicains de tous les pays, qu'est l'origine de la doctrine de Wilson et de l'intervention, par Wilson, des Etats-Unis dans la guerre.

Voilà, citoyens, ce qui fait la parenté, la similitude de l'idéal de Wilson avec l'idéal de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est aussi ce qui explique que l'idéal wilsonien ait rencontré, parmi ceux qui n'aiment pas la démocratie, des adversaires découverts ou sournois. Wilson a dit que la guerre, c'était une grande lutte de principes, la lutte de l'autocratie et de la démocratie, la lutte entre le principe d'autorité et le principe de liberté, entre le Passé et le Présent.

* * *

Citoyens, cette lutte continue. Sous cette forme-là, la guerre continue. Elle ne continue plus d'Etat à Etat, mais à l'intérieur de chaque Etat et dans tous les Etats. Elle continue entre les de liberté, entre le Passé et le Présent.

Il y eut un jour où le Présent a paru l'emporter : le jour où le président Wilson est arrivé en France. Ce jour-là, il s'élevait vers lui, du peuple qu'il avait sauvé, un tel élan de reconnaissance, d'amour et d'espoir, que personne n'y pouvait résister. Dans un journal dont la modération, dont la gravité, dont la sagesse prétendue font toujours notre admiration, dans le *Temps*, on pouvait lire des paroles ardentes :

Le cœur se révolterait si cette guerre épouvantable ne décidait pas les gouvernements à chercher des garanties nouvelles pour la paix, et si leurs recherches n'aboutissaient pas à créer une organisation internationale, chargée de prévenir et de châtier au besoin les violations du droit. Le bon sens indique que notre pays... est directement intéressé à la formation d'une Ligue qui ferait régner la justice.

On ne parlait pas alors de l'affaire de Corfou!

Mettons-nous enfin dans l'esprit que nous vivons dans un temps nouveau... Pour gagner la guerre, que de choses il a fallu oublier ou apprendre! Pour maintenir la paix, il faudra innover dans la même proportion. *Novus nascitur ordo*. Mais pour innover, pour créer, il faut une foi. C'est cette flamme qui éclairait les messages de M. Wilson. C'est elle que le peuple de Paris guette aujourd'hui dans les yeux du président américain. Les combattants lui ont ouvert la porte de la victoire. Il la franchit et c'est la porte de l'espérance que nous lui demandons d'ouvrir.

Malheureusement, citoyens, le Passé avait la vie dure! Il s'est arc-bouté contre la porte de l'espérance; il l'a bloquée de toutes ses forces, dont

l'une s'appelait M. Clemenceau... Le Passé a mutilé l'idéal, blessé à mort le porteur d'idéal! Il a ressuscité le vieux monde. Il s'est remis à la conquête de l'Europe, où nous le voyons aujourd'hui régner : en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Bavière où il s'appelle Von Kahr, à Berlin où il s'appelle Von Seeckt, à Paris où il s'appelle — synthétiquement — le Bloc national. Partout la même doctrine, partout les mêmes prétentions; partout la réaction au dedans, la violence au dehors; partout la contrainte imposée et la guerre qui se prépare! Le héros du Passé triomphant, c'est Mussolini, l'homme de la dictature, mais aussi l'homme du bombardement de Corfou!

Citoyens, c'est dans cette Europe réactionnaire, belliqueuse, que nous célébrons quand même la mémoire de Wilson, avec l'espoir au cœur!

L'espoir, parce que la démocratie n'est pas écrasée; parce qu'elle ne renonce pas; parce qu'elle triomphe en Angleterre, où un autre a repris le drapeau tombé des mains de Wilson, où Ramsay Macdonald ranime la flamme...

Parce qu'enfin, dans quelques semaines, c'est la démocratie française aussi, c'est la démocratie victorieuse en France qui réalisera l'idéal de Wilson : la paix assurée au monde par l'accord des peuples libres. (*Vifs applaudissements.*)

M. Paul PAINLEVÉ, membre du Comité Central, prend ensuite la parole.

Ministre de la Guerre, M. Painlevé a vécu, avec le président Wilson, des heures tragiques, alors que, sur les champs de bataille, se jouait le sort de l'humanité. Il rappelle l'œuvre pacifiste du président Wilson, l'intervention armée des Etats-Unis pour assurer le triomphe du droit; les efforts du président pour réaliser une Société des Nations qui garantit la paix perpétuelle; les railleries dont il fut accablé; sa grandeur d'âme et la noblesse de son idéal. Puisse nous, dans un avenir prochain, célébrer l'union des peuples dans la paix, fondée sur les principes wilsoniens.

Nous regrettons très vivement de ne pouvoir reproduire in extenso ce remarquable discours dont la sténographie ne nous a pas été renvoyée par notre collègue.

IV. -- DISCOURS DE M. FERDINAND BUISSON

Mesdames, Citoyens,

Pour remplir le mandat qui m'a été confié par le Comité Central, je dois ajouter quelques mots aux admirables exposés que vous venez d'entendre et d'applaudir.

Comme vous, j'ai été sensible à cette évocation puissante qui vous a fait reparaître, dans sa vie, dans sa vérité, la grande figure de Wilson. Comme vous, en entendant notre ami Basch, qui a inauguré cette belle série d'hommages, j'ai compris qu'il y avait là, de notre part à tous, un devoir à remplir. Comment ne pas exprimer un sentiment d'admiration et de respect à la mémoire de l'homme à qui nous devons tant!

Mais je suis chargé aussi de vous rappeler que ce n'est pas seulement une soirée commémorative, une sorte de mémorial, auquel vous assistez. Je sais bien qu'on nous dit : « Wilson est mort et, longtemps avant lui, le wilsonisme est mort! » Non! citoyens, le wilsonisme n'est pas mort, et les dernières paroles de notre ami Painlevé vous montrent très bien ce qui reste de vie dans ce germe qui commence à peine à sortir de terre. Il vous a fait entendre combien il y a encore — aujourd'hui plus peut-être qu'il y a cinq ou six ans — combien il y a dans le monde d'idées wilsoniennes.

Je suis persuadé que le wilsonisme, qu'on dit mort, est ici même très vivant, dans la pensée, dans le cœur d'un grand nombre de ceux qui m'écoutent. Il y a quelques jours, un de mes collègues du Parlement assistait, pour la première fois, à une de nos réunions où nous appelons indistinctement tous ceux qui veulent

s'instruire. Et en sortant, il me disait : « J'ai fait une remarque; votre auditoire se compose en grande partie de jeunes hommes, entre 20 et 40 ans. Savez-vous que c'est une promesse pleine d'espérance et qui nous permet de concevoir les plus grandes ambitions pour demain? Savez-vous que ces jeunes gens gardent le souvenir de ce qu'ils ont vu à la guerre et que, dans leur esprit, ils préparent le monde de demain? »

Eh bien! oui, messieurs, je suis convaincu que mon collègue avait raison; c'est dans vos cœurs, dans vos esprits, dans vos consciences que germe et que couve le wilsonisme, le wilsonisme de demain, le wilsonisme pratique, le wilsonisme audacieux.

Ces théories qui, il y a quelques années, apparaissaient comme chimère pure, tout à coup un homme les a représentées devant le monde entier, avec l'audace, disons mieux, avec la simplicité d'une conscience qui voit l'avenir.

Wilson a résumé sa vision en quatre principes, que chacun de vous peut retenir, ou plutôt que chacun de vous a dans le cœur :

Premier principe : Il n'y a pas de paix sans justice — ce principe s'opposant à la vieille tradition qui veut que la paix s'obtienne par la force;

Deuxième axiome : Il n'y a pas de justice sans réparation des injustices. Ici, je fais remarquer à mon collègue Kahn que cette parole contenait déjà tout ce que nous pouvons demander, tout ce que nous avons le droit et le devoir d'exiger. « Il n'y a pas de justice là où l'in-

justice subsiste non réparée, non expiée, non punie, dans une sorte d'impunité monstrueuse, qui est la négation même de la justice. » Voilà la seconde affirmation de Wilson ;

Troisième principe : Il n'y a pas de réparation des injustices autrement que par des tribunaux justes, ayant une autorité incontestée. Voilà la nouveauté, voilà la grande espérance qu'il a fait luire devant nous : au lieu de la force militaire, des tribunaux, des jugements, des arbitrages, et des arbitrages inspirés par l'idée de justice universelle !

Enfin, *quatrième principe* : Il n'y a pas de tribunaux justes sans l'existence d'une Société des Nations où entreraient toutes les nations qui veulent se déterminer par la justice et non par la force.

Voilà les quatre propositions. Elles sont très belles. N'en admirez-vous pas la portée ?

Il n'y a plus qu'une chose à faire : c'est d'avoir le courage de nous en pénétrer ; c'est de les professer hautement, sans nous préoccuper de ceux qui souriront de notre naïveté.

Où, nous y croyons et je souhaite — j'en parle comme un vieux, mais j'en parle pour les jeunes, et je suis sûr qu'ils ne me démentiront pas — je souhaite que, d'ici à dix ans, ces jeunes gens qui seront la force et le nerf de la France, soutiennont devant le monde entier cette idée américaine, diront les uns, française, diront les autres. C'est l'idée révolutionnaire par excellence. La justice, base de toutes les sociétés ; la justice entraînant la réparation des injustices ; la justice rendue par des tribunaux souverains ; la justice, enfin, créant et animant, non plus des nations ennemies les unes des autres, mais une vaste et fraternelle Société des Nations.

Sans doute, tout cela est encore à peine esquissé. Sans doute, nous sommes encore bien loin de l'idéal que s'était tracé Wilson. Mais patience ! Elle grandira, cette Société des Nations ; un jour viendra où elle sera une force assez grande pour se faire respecter de tous, même de ceux qui en rient aujourd'hui.

Travaillons pour cet avenir, citoyens. La France, malheureusement, n'a pas compris du premier coup toute la grandeur du plan de Wilson. Mais vous êtes là, vous, les jeunes, vous, les travailleurs, les électeurs et les juges de demain, vous êtes là pour faire prendre corps à cette réalité entrevue, encore vague, encore flottante dans les ombres ; vous êtes là pour en faire une chose vivante, qui sera l'honneur de la France et de la République.

Je vous souhaite d'y donner toutes vos forces. Et d'abord, je vous demande à tous de ne pas ajourner indéfiniment ce qui est la première condition du désarmement universel : le premier désarmement qu'il faut faire, c'est le désarmement des haines.

Résistez au nationalisme mal entendu ; ayez le courage de combattre le faux patriotisme.

Proposez-vous non pas de surexciter, mais d'éteindre résolument, en vous et hors de vous, les passions aveugles qui poussent les hommes et qui poussent les peuples les uns contre les autres, comme des êtres sans raison, incapables de se plier à la justice.

L'avenir de l'humanité ce n'est pas une succession de guerres de plus en plus atroces. C'est le rapprochement équitable entre tous les peuples, petits et grands. Et nous pouvons nous acheminer vers ce terme glorieux en y portant, comme le disait Painlevé tout à l'heure, l'honneur de notre pays, c'est-à-dire ce sentiment de générosité qui se confond avec le rayonnement des pures idées républicaines.

C'est par ces forces-là que nous assurerons véritablement la sécurité de notre pays. Qui rendra la France à jamais inviolable ? Les bataillons, les canons, les mitrailleuses ? Non, mais la sympathie et la confiance du monde entier qui, voyant luire en elle l'esprit de la Révolution, saluera d'un cœur unanime la nation qui apporte à toutes les autres la paix, la justice et la liberté. (*Vifs applaudissements*).

M. E.-C. HAYES, professeur à l'Université d'Illinois (Etats-Unis), trace, en quelques mots émus, le portrait du président Wilson et montre en lui le grand homme d'Etat et le « premier citoyen du monde ».

« Le président Wilson est mort... On dit que son œuvre est finie. Non ! elle n'est que commencée. Il était le premier citoyen du monde et il est aussi citoyen de l'avenir... Nous n'oublierons pas la leçon du grand « maître-d'école » que fut Wilson. Nous travaillerons à réaliser la Société des peuples qui doit naître de notre civilisation occidentale. »

Voici la déclaration lue au meeting, au nom de la Ligue allemande des Droits de l'Homme :

Au nom de la Ligue allemande pour les Droits de l'Homme, je m'associe de tout cœur à la manifestation en l'honneur de Wilson. Aucun mort de notre génération ne me semble mériter autant que lui.

Que les démocrates et les pacifistes de tous les pays s'en souviennent éternellement. La gloire des héros de guerre passe ; la sienne grandira de siècle en siècle, car il n'a pas regardé la guerre comme un moyen de donner à l'un ce qu'on prend à l'autre ; il voulait donner quelque chose à tous les peuples du monde. Il leur a donné la Société des Nations, le nouvel idéal supra-national.

A nous d'achever ce qu'il a commencé.

Wilson est mort.

Vive son œuvre !

Helmut Von GERLACH.

Le Conseil national des Femmes Françaises, l'Union pour le Suffrage des Femmes et l'Union Féminine pour la Société des Nations avaient tenu à s'associer au meeting. Voici les passages essentiels de leur déclaration :

Dans cette soirée consacrée au président Wilson, permettez-nous d'apporter l'hommage d'admiration et de reconnaissance des femmes françaises.

Avec vous, nous voulons évoquer, ce soir, les heures lumineuses que nous avons vécues au moment où étaient lancées à travers le monde les proclamations si nobles, si humaines du président.

Le frisson d'enthousiasme qui nous a soulevées, aucune de nous ne l'oubliera; après ces années de deuil et de souffrances, après ce déchaînement des cruautés et des appétits: quelle émotion et quel réconfort que cet appel à la justice, au droit et à la bonté. Pendant les derniers spasmes de la guerre, entrevoir déjà la Société des Nations

comme la sauvegarde de l'avenir, c'était le plus beau rêve que pouvait faire alors l'humanité souffrante et épuisée.

Ce rêve s'est depuis réalisé... et les mères reconnaissantes peuvent mettre au monde des fils et les élever avec un espoir tous les jours raffermi que la guerre ne les leur enlèvera plus. Wilson a été l'inspirateur et le créateur de la Société des Nations; il l'a imposée; et si lui-même, hélas! n'a pu la réaliser, il a tenté de lui insuffler sa foi et sa volonté.

A nous, femmes, de nous joindre aux hommes pour la soutenir, la renforcer et la faire toujours plus parfaite et plus puissante...

Le deuil de l'Amérique est donc notre deuil aussi. Mais à ceux qui pleurent le Président Wilson, et veulent lui rendre hommage, il reste un devoir impérieux: celui de continuer son œuvre de paix et de solidarité humaine; celui de soutenir par un continu effort cette Société des Nations, née de sa pensée et de son cœur.

La Belgique et les Droits de l'Homme

De notre collègue, M. AULARD (Dépêche de Toulouse, 11 mars 1924) :

La Ligue française des Droits de l'Homme, sentant bien qu'elle ne peut atteindre ses buts de justice et d'équité que si elle agit aussi internationalement que nationalement, a provoqué et a favorisé la formation de Ligues sœurs dans plusieurs pays.

C'est ainsi qu'il s'est formé une Ligue belge pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, sous la présidence de M. Decoster, professeur à l'Université de Bruxelles, qui appartient au Parti libéral. Mais, comme dans la Ligue française, les éléments socialistes sont nombreux, très nombreux. M. Vandervelde est un des animateurs de la Ligue belge à Bruxelles, et à Liège, M. Troclet, député socialiste, joue un rôle analogue dans ladite Ligue qui, en somme, chez les Belges comme chez les Français, groupe les citoyens vraiment démocrates pour une action supérieure à la politique courante. Il s'agit de réaliser la devise de la Commune de Paris en 1793, la devise qui devint nationale en 1848: Liberté, Egalité, Fraternité.

En ma qualité de vice-président de la Ligue française, j'ai été invité par la Ligue belge à lui faire deux conférences, l'une à Liège, l'autre à Bruxelles, sur l'histoire des diverses Déclarations des droits français, celle de 1789, celle de 1793, celle de l'an III, celle de 1848.

C'est le 29 février dernier que j'ai parlé à Liège, dans la grande salle de l'Université, sous la présidence de M. l'avocat Buisseret, du parti libéral, qui s'est exprimé en ardent démocrate et avec une vibrante sympathie pour la France...

Le lendemain 1^{er} mars, à Bruxelles, ma conférence fut présidée, à l'Université, par le recteur, M. Brachet, assisté de MM. Decoster et Vandervelde, et j'ai pu constater là, comme à Liège, l'union des éléments de gauche dans l'idéal des Droits de l'Homme.

Quand je dis que les libéraux et les socialistes fraternisent dans la Ligue belge des Droits de l'Homme, je ne crois pas qu'on puisse parler encore de la masse même des libéraux, mais de ceux qui forment la gauche ou l'extrême-gauche de ce vieux parti historique dont le centre et la droite sont aujourd'hui dans un état d'esprit qu'en France nous appellerions nationaliste.

Ce nationalisme, au premier abord, surprend dans

un pays qui, naguère, était la patrie de l'internationalisme. La guerre a changé cela. Les Allemands ont eu l'art de se faire haïr des Belges, de tous les Belges, sans distinction d'opinion. Ils les ont stupidement blessés dans leur amour-propre, dans leur sentiment d'indépendance, dans leur sentiment de l'honneur, et ces blessures sont encore, malgré le temps écoulé, cuisantes.

Il faudra de longues années pour qu'enfin cette atmosphère de haine se dissipe en Belgique, où les Allemands ont fait naître un patriotisme exaspéré, défiant, un nationalisme. Les socialistes ont beau tempérer l'expression de leur internationalisme, les libéraux leur reprochent de ne pas être assez patriotes, et préfèrent, eux libres penseurs, s'allier, à l'occasion, aux catholiques — tout en reprochant d'ailleurs aux socialistes les alliances analogues qu'ils peuvent faire avec les démocrates chrétiens, avec les flamingants.

Ces divisions sont la conséquence de l'occupation allemande.

La Ligue des Droits de l'Homme belge aspire à réconcilier ces partis de gauche dans un idéal commun, afin de refaire l'unité morale de ce noble pays qui a été martyrisé par une guerre à laquelle il s'est si héroïquement exposé. Si les formules françaises de 1789 et de 1793 peuvent, en effet, faciliter aux démocrates belges leur regroupement contre la réaction, les démocrates français en seront très fiers.

Des garanties

De notre collègue M. Charles GIDE (Jeune-République, 14 mars) :

La France se plaint que l'Amérique et l'Angleterre n'aient pas tenu leur promesse de garantie. Elle a raison, mais pourquoi celles-ci se sont-elles déditées? Parce que l'opinion publique dans les deux pays n'aurait pas compris que cette garantie fût unilatérale.

Servir de bouclier à une nation formidablement armée contre une nation désarmée, ce ne serait pas du *fair play*. Mais du jour où la France et l'Allemagne, répondant à l'invite de M. Mac Donald, se donneraient des garanties réciproques contre toute agression, il ne faut pas douter que l'Amérique et l'Angleterre ne consentissent volontiers à y ajouter leur garantie collective et à servir de cautions à ces mutuels engagements. Et ce jour-là, on verrait quelle campagne de hausse on ferait sur le franc!

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS COMMUNIQUÉS

Pour la libération de Landau

On sait que les condamnés qui subissent leur peine en cellule bénéficient de ce fait d'une réduction d'un quart sur la durée de leur peine, l'encellulement étant considéré comme plus pénible que le régime ordinaire.

Or, Jacques Landau, condamné à 8 ans de travaux forcés et qui, son état de santé n'ayant pas permis de le transporter à la Guyane, subit sa peine dans une maison centrale, a accompli maintenant 6 années 1/2 sur lesquelles il a passé 53 mois en cellule. En vertu de la règle constante rappelée plus haut, il doit être considéré aujourd'hui comme ayant terminé sa peine.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé sa libération.

Innocent du crime qu'on lui a reproché, sera-t-il maintenu en prison au delà du terme fixé par une condamnation injuste, alors que, dans les mêmes conditions, un condamné de droit commun, et coupable, serait libéré. (2 avril 1924.)

Les droits politiques des gens de maison

On ignore généralement qu'il existe toute une catégorie de citoyens : les gens de maison qui, bien que jouissant de leurs droits électoraux, sont privés, en raison de leur seule profession, d'une partie de leurs droits politiques : ils sont, en effet, inéligibles au Conseil municipal.

La loi du 5 avril 1884 dispose dans son article 32 que sont inéligibles d'une façon absolue les individus privés du droit électoral, ceux qui sont pourvus d'un casier judiciaire, les militaires et les domestiques attachés à la personne.

Si la question du vote des militaires est encore controversée, celle de l'éligibilité des gens de maison ne saurait être sérieusement discutée et l'incapacité dont ils sont frappés n'est plus en rapport avec l'état de nos mœurs.

Les domestiques ont protesté avec juste raison contre un texte qui les assimile civiquement aux éléments tarés de la population.

La Ligue des Droits de l'Homme s'est faite le porte-parole de leurs revendications en demandant l'abrogation de l'article 32, paragraphe 4 de la loi municipale du 5 avril 1884. (29 mars 1924.)

DEMANDEZ NOS BROCHURES :

LANDAU EST INNOCENT

Par M. Fernand CORCÓS

L'AFFAIRE LANDAU

Par M. Oscar BLOCH

0 fr. 50

GOLDSKY EST INNOCENT

Par M^r Pierre LGEWEL

1 franc

AUX BUREAUX DE LA LIGUE

NOS INTERVENTIONS

Les fraudes électorales à la Guyane

On sait combien sont vives les passions politiques dans celles de nos colonies où les indigènes jouissent des droits électoraux. Les plus passionnés et les moins scrupuleux se laissent aller parfois à commettre des fraudes assez graves pour assurer le succès de leur candidat.

Aussi, le Gouverneur de la Martinique dut-il prendre un certain nombre de mesures pour éviter le retour des fraudes les plus courantes. La Fédération républicaine de la Guyane émit le vœu que ces mesures fussent rendues applicables à la Guyane. En effet, les élections qui eurent lieu le 22 octobre 1922 et le 23 septembre 1923 furent marquées par des incidents regrettables et donnèrent lieu à un recours au Conseil d'Etat.

Dès le 28 octobre 1922, la Ligue des Droits de l'Homme a saisi le Ministère des Colonies de ces incidents en demandant que les mesures prises à la Martinique fussent étendues d'urgence à la Guyane.

Le ministre nous a informés le 13 février, qu'il avait adressé des instructions aux diverses administrations locales pour que les prochaines élections législatives aient lieu avec toute la régularité désirable.

Des garanties pour l'avenir, c'est bien : mais cela ne suffit pas. La meilleure garantie contre les fraudes futures serait que des sanctions sévères fussent prises contre les auteurs et les bénéficiaires des fraudes passées.

Un cas de revision

A Monsieur le Ministre de la Guerre

Sur les indications de notre Section de Bohain (Aisne), nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur une demande en revision d'une condamnation qui a frappé le soldat François, Gaston-Henri, qui, depuis, a été tué à la guerre.

François a été condamné à 2 ans de travaux publics le 7 novembre 1914, par le conseil de guerre spécial du 151^e régiment d'infanterie.

Pendant qu'il purgeait sa peine, en 1915, le condamné a exposé les faits de la façon suivante :

Il déclarait qu'il avait perdu sa compagnie pendant un déplacement de troupes ; l'ayant retrouvée quatre jours plus tard, il se présenta lui-même à sa compagnie à 4 heures du soir et, le même jour, à 7 heures, il était condamné par la cour martiale.

Il affirmait que personne n'a pris la peine de faire une enquête afin de vérifier l'emploi de son temps ; il indiquait qu'il était resté pendant ces quatre jours avec les tirailleurs sénégalais autour de Dixmude et que, dès qu'il avait appris que son régiment était parti du côté d'Ypres, il s'était empressé de le rejoindre ; il n'avait pas songé à se faire délivrer un billet de présence par le capitaine commandant les sénégalais.

François a été condamné sans instruction préalable, sans enquête. Depuis le début de la guerre, il n'avait pas cessé de combattre vaillamment et après sa grâce, il a repris sa place sur le front et il a été tué à l'ennemi.

Sa famille demande sa réhabilitation. Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, de bien vouloir prescrire un examen attentif du dossier.

Nous nous permettons de vous faire observer que

d'après la jurisprudence de la Cour de Cassation, telle qu'elle s'est affirmée dans l'arrêt du 29 mars 1923, un simple doute sur la culpabilité du condamné doit entraîner la réformation de la décision.

Nous vous serions obligés, Monsieur le Ministre, de nous faire connaître quelle suite sera donnée à notre intervention.

(13 février 1924.)

Un déplacement arbitraire

M. Farinacci était, depuis deux ans, surveillant à la Maison d'arrêt de Nice, Fonctionnaire irréprochable, il avait été nommé par ses collègues secrétaire de leur syndicat local. Mais l'influence dont il jouissait à ce titre portait ombrage à ses chefs. Ils sollicitèrent son départ.

M. Farinacci se vit donc offrir, en décembre 1922, son changement pour la Corse. Il demanda à consulter son dossier. Il y découvrit la vraie raison de son déplacement et refusa la proposition qui lui était faite. Mal lui en prit. Sous prétexte de « nécessité de service », il fut nommé d'office à Romorantin.

La Ligue a signalé à maintes reprises l'abus dont avait été victime M. Farinacci. Ces interventions étant restées vaines, M. Ferdinand Buisson a posé au Ministre de la Justice une question écrite insérée au Journal officiel du 28 juin 1923.

Voici la réponse du Ministre, en date du 14 mars

Le surveillant auquel il est fait allusion a été déplacé d'office, et par nécessité de service, en novembre 1922, et affecté à la prison de Romorantin. Pour tenir compte des raisons de famille qu'il invoque, l'administration pénitentiaire étudie la possibilité de lui offrir, à bref délai, un poste aux environs de Paris. Un pourvoi a été introduit par cet agent devant le Conseil d'Etat.

Le cumul des pensions

Le 16 octobre 1923, nous avons transmis au Ministre des Finances la requête d'un groupe de fonctionnaires de l'Etat détachés dans les départements et les communes tendant à bénéficier d'une double pension de retraite, en versant 5 0/0 de leurs traitements à chacune des deux caisses de retraites de l'Etat et des départements ou de la commune où ils sont affectés.

Voici la réponse que nous avons reçue :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une requête formulée au nom d'un groupe de fonctionnaires par le préposé en chef de l'Octroi et l'ingénieur Directeur des Travaux Municipaux de Roubaix.

Les intéressés qui bénéficient ou sont appelés à bénéficier des dispositions transitoires, relatives au cumul des pensions acquises dans l'exercice d'un même emploi, édictées par l'article 40, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1913, expriment la crainte que cet avantage ne leur soit pas maintenu sous le régime futur des pensions civiles et militaires qui fait l'objet du projet de loi adopté par la Chambre des députés au cours de la dernière session.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les déclarations faites au cours de la discussion de l'article 75 (antérieurement article 73) dudit projet et les termes mêmes dans lequel est conçu cet article sont de nature à donner, à cet égard, tout apaisement aux fonctionnaires dont il s'agit.

M. Lugol, rapporteur du projet, a été, en effet, appelé à préciser, à l'occasion d'un amendement déposé par M. Taurines et tendant à compléter l'article 75 par la disposition transitoire déjà prévue par l'article 40 de la loi du 30 décembre 1913, que cet amendement était inutile ; que, seules, les dispositions contraires à la loi nouvelle seraient abrogées (article 98 du projet) et, qu'en conséquence, le paragraphe 3 de l'article 40 susvisé resterait en vigueur après la promulgation de la loi nouvelle (Journal officiel, Débats

parlementaires, Chambre des députés, page 2.385). Il n'y a, d'ailleurs, là qu'une application particulière du principe général du maintien des droits acquis proclamé à plusieurs reprises pendant la discussion du projet.

Au surplus, l'article 75 précité de ce projet qui (paragraphe 2) interdit le cumul « pour les pensions acquises dans l'exercice d'un même emploi » précise (paragraphe 4) que ses dispositions « ne sont pas applicables aux pensions que les lois antérieures ont affranchies des prohibitions du cumul », formule dont les termes tout à fait généraux peuvent constituer une référence notamment au régime transitoire invoqué par les auteurs de la requête communiquée.

L'affaire d'Armout-Lenzberg

Le 19 novembre 1923, M. Pendaris d'Armout, attaché au consulat français de Bâle (Suisse), a été arrêté par les autorités allemandes, sur les frontières germano-suisse, sous l'inculpation d'espionnage économique et politique. Le gouvernement français a déclaré que son arrestation a eu lieu sur le territoire helvétique; il a demandé la relaxation de M. d'Armout et a fait arrêter comme otage le docteur Lenzberg, président de la Cour d'appel de Dusseldorf (Rhénanie).

Le 30 janvier 1924, nous sommes intervenus en ces termes :

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la saisie d'otage opérée par le gouvernement français sur la personne du docteur Lenzberg, président de la Cour d'appel de Dusseldorf, à la suite de l'arrestation du capitaine d'Armout pour faits d'espionnage contre l'Allemagne.

Le 19 novembre 1923, en effet, a été arrêté, près de la frontière suisse, mais en territoire allemand, le capitaine français d'Armout pour faits d'espionnage économique et politique.

Le gouvernement français a prétendu, sans en faire la preuve, que M. d'Armout a été arrêté en territoire suisse, et, en représailles, a fait incarcérer en otage le président Lenzberg.

Il nous apparaît que ce système de prise n'est pas justifié et que, même si l'arrestation a eu lieu sur le territoire fédéral, l'affaire doit être réglée par les gouvernements intéressés.

Nous vous serions donc obligés, Monsieur le Président, d'examiner la possibilité de rendre la liberté au président Lenzberg, dont la personne est étrangère à l'affaire.

Agir autrement serait créer un précédent fâcheux, dont on ne peut prévoir les conséquences.

**

Le 4 février, M. Poincaré nous a fait tenir la réponse que voici :

Vous avez cru devoir, par une lettre du 30 janvier, me faire observer qu'alors que le capitaine Pendaris d'Armout avait été appréhendé, le 19 novembre 1923, près de la frontière suisse, mais en territoire allemand pour espionnage, le gouvernement français avait fait incarcérer en otage M. Lenzberg, président de la Cour d'Appel de Dusseldorf, en prétendant, sans en faire la preuve, que son ressortissant avait été arrêté sur le territoire fédéral.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le capitaine Pendaris n'a cessé d'affirmer que, se promenant paisiblement le long de la frontière germano-suisse, il avait été brutalement attaqué en territoire suisse, entraîné de force en territoire allemand. Les renseignements recueillis par le gouvernement français établissent qu'un paysan suisse, qui avait voulu se porter au secours de notre compatriote, avait été menacé d'un revolver par les policiers allemands, qui avaient procédé à l'arrestation, et que ceux-ci avaient enjoint au témoin de ne pas parler de ce qu'il avait vu, en proférant contre lui des menaces au cas où il contre-

viendrait à cet ordre. Ces policiers étaient d'ailleurs déguisés en ouvriers et n'avaient aucun mandat régulier pour se saisir du capitaine Pendarriès. Ce dernier a été, en outre, transféré à Stuttgart, les menottes aux mains et laissé plusieurs jours au secret par les autorités allemandes, avant d'être autorisé à se mettre en rapport avec le consul général de France dans cette ville.

C'est dans ces conditions que l'arrestation de M. Lenzberg a été prescrite au général Degoutte.

Ce magistrat allemand a, au surplus, été remis en liberté le 7 janvier, en raison de son état de santé qui nécessitait des soins incompatibles avec le régime de détention. Mais d'autres personnalités allemandes de l'attitude desquelles les autorités d'occupation avaient été amenées à se plaindre, ont été incarcérées à sa place.

Le capitaine Pendarriès ayant été arrêté arbitrairement et au mépris des formes légales, le gouvernement français se considère, en effet, en droit de prendre les mesures que comporte un pareil attentat à la liberté individuelle.

Nous maintenons notre protestation en ce qui a trait aux représailles.

L'affaire Daudet-Marlier

A Monsieur le Président du Conseil

M. Léon Daudet, dans son journal, accuse journellement d'assassinat MM. Marlier, directeur de la Sûreté générale, Lannes et Delange, contrôleurs généraux : « Je les accuse formellement, a-t-il écrit notamment, de la numéro de l'*Action Française* du 26 février dernier, d'avoir fait tuer, sciemment, mon fils Philippe Daudet, avec la complicité des indicateurs policiers du *Libertaire* et du mouchard Le Flaouter... »

Cette accusation, d'une effroyable gravité, M. Léon Daudet, la répète, l'accentue, la commente, la développe abondamment.

Permettez-nous de vous signaler, Monsieur le Président, que l'opinion publique, émue par le caractère atroce de ces accusations, se demande pourquoi elles ne sont pas soumises à la Cour d'assises.

Etant donné qu'il s'agit de diffamations contre des fonctionnaires publics, la preuve de la réalité des faits allégués, c'est-à-dire de l'assassinat, y sera possible. Et alors, devant les jurés, au grand jour de l'audience publique, se débattrà le point de savoir où est la culpabilité : du côté de M. Léon Daudet, reconnu avoir commis une horrible diffamation, ou du côté des fonctionnaires de la police, convaincus d'avoir commis l'affreuse faute qu'on leur reproche. S'il y a eu diffamation M. Léon Daudet sera condamné et les fonctionnaires seront lavés de tout soupçon ; s'il y a eu assassinat, les fonctionnaires coupables auront à en répondre.

Une telle manière de procéder ne peut appeler d'objection de la part de personne, ni de M. Léon Daudet, ni de MM. Marlier, Lannes et Delange. Les uns et les autres ne peuvent que proclamer leur désir de voir l'affaire instruite, éclairée, débattue au grand jour en la forme prescrite par la loi.

Les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la diffamation envers les fonctionnaires, vous en offrent la possibilité de la manière tout à la fois la plus juridique et la plus adéquate au désir de l'opinion. L'article 47 prévoit que la poursuite, en l'espèce, peut avoir lieu, soit sur la plainte des fonctionnaires diffamés, soit sur celle du ministre dont ils relèvent.

Il suffit donc que M. le Ministre de l'Intérieur dépose une plainte. La justice, saisie, suivra son cours.

On ne comprendrait vraiment pas pourquoi le gouvernement ne recourrait pas sans délai à un moyen aussi simple, aussi direct, aussi efficace, aussi incontestable de faire la lumière ; ni pourquoi il laisserait cette affaire s'engager dangereusement dans les voies troubles de l'équivoque, de la passion, de l'erreur.

(10 mars 1924.)

EN L'HONNEUR D'UNAMUNO

Une pétition

Don Miguel de Unamuno, professeur éminent de l'Université de Salamanque, ayant été déporté sans jugement, uniquement pour avoir défendu des idées libérales, nous, professeurs des Universités françaises, nous croyons devoir protester contre cette atteinte à la personne de notre illustre collègue.

Ont signé (V. p. 163) :

QUATRIÈME LISTE

M. Pierre JANET, professeur au collège de France.
MM. GËLZER, membre de l'Institut ; Camille BLOCH, BOURGUET, BREHIER, CAZAMIAN, GAFFIOT, GLOTZ, HAZARD, LODS, de MARTONNE, professeurs à la Faculté des Lettres.

M. Paul CHÂPUS, secrétaire de la Faculté de Droit.
MM. PINARD, professeur honoraire à la Faculté de Médecine ; ABRAMI, BAUDIN, BRUMPT, LAUNOY, LETULLE, METZGER, TEISSIER, professeurs à la Faculté de Médecine.

MM. BOHN, CARTAN, CHENEVEAU, COTTON, HEROUARD, LAMBERT, Robert LÉVY, MAURIN, professeurs à la Faculté des sciences.

MM. Daniel BERTHELOT, membre de l'Institut ; DAMIENS, GËRBET, HONNORAT, professeurs à la Faculté de Pharmacie.

MM. DAUZAT, Paul SASSY, professeurs à l'École des Hautes-Études.

MM. Emile BOURGEOIS, Louis GENTIL, membres de l'Institut, professeurs à l'Université.

M. SCHRADER, professeur à l'École d'anthropologie.
(Les adhésions sont recueillies chez M. Charles Richet, 15, rue de l'Université, Paris, 7^e.)

Un manifeste de la Ligue allemande

La Ligue allemande vient de protester contre la déportation du professeur Miguel de Unamuno. Voici la lettre qu'elle a adressée, le 21 mars 1924, à l'ambassadeur d'Espagne à Berlin.

La Ligue allemande des Droits de l'Homme proteste en commun avec la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme contre la déportation du professeur Unamuno, président de la Ligue espagnole.

Dans sa personne, nous n'admirons pas seulement l'illustre représentant de la science qui, par ses œuvres, est une gloire du peuple espagnol et un honneur pour l'humanité. Nous honorons en lui surtout, le champion des idées du droit et de la liberté qui, par delà toutes les frontières, devraient unir l'élite de l'humanité. C'est pourquoi nous vous demandons de rendre la liberté à cet illustre représentant de la culture espagnole et à ce grand citoyen de l'humanité.

La Ligue allemande des Droits de l'Homme demande à votre Excellence de bien vouloir transmettre ce manifeste aux autorités compétentes en Espagne.

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

**La nouvelle Loi des Loyers.
La Ruhr et les Réparations.
Contre les Décrets-Lois.**

Situation Mensuelle

Sections installées.

- 1^{er} mars 1924. — Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard), président : M. NICOLLEAU.
 3 mars 1924. — Les Herbiers (Vendée), président : M. BETTEL.
 3 mars 1924. — Aubagne (Bouches-du-Rhône), président : M. SEZEZ.
 5 mars 1924. — Pontcharra (Isère), président : M. Rogou.
 5 mars 1924. — Provençhères-s.-Fave (Vosges), président : M. GOUMY.
 5 mars 1924. — Clermont-l'Hérault (Hérault), président : M. CAVALLÉ.
 6 mars 1924. — Auchy-les-la-Bassée (Pas-de-Calais), président : M. PAGE.
 12 mars 1924. — Saint-Sauveur (Yonne), président : M. JOSIER.
 14 mars 1924. — Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe), président : M. PÉROTEL.
 14 mars 1924. — Rénazé (Mayenne), président : M. DESMANT.
 15 mars 1924. — Neuilly-en-Thelle (Oise), président : M. AUDELEZ.
 15 mars 1924. — La Châtre (Indre), président : M. MOREAU.
 17 mars 1924. — Amale (Seine-Inférieure), président : M. BOULLANGER.
 17 mars 1924. — Lamarche (Vosges), président : M. MANCIN.
 19 mars 1924. — L'Argentière (Hautes-Alpes), président : M. TRANCHAT.
 24 mars 1924. — Redon (Ille-et-Vilaine), président : M. MOUTCHET.
 25 mars 1924. — Bouillé-Lorez (Deux-Sèvres), président : M. GIRAULT.
 28 mars 1924. — Wargnières-le-Grand (Nord), président : M. BUSIN.
 28 mars 1924. — Sartène (Corse), président : M. CANONI.
 31 mars 1924. — Varennes-sur-Allier (Allier), président : M. VILLETTE.
 31 mars 1924. — Burie (Charente-Inférieure), président : M. BELLUTEAU.
 31 mars 1924. — Perrégaux (Oran), président : M. VARENNE.

Sections dissoutes.

- 13 mars 1924. — Sarrancolin (Hautes-Pyrénées).
 21 mars 1924. — Briey (Meurthe-et-Moselle).
 25 mars 1924. — Dax (Landes).
 25 mars 1924. — Villeneuve-de-Marsan (Landes).
 25 mars 1924. — Isbergues (Pas-de-Calais).
 25 mars 1924. — Allouagne (Pas-de-Calais).
 25 mars 1924. — Bruay (Pas-de-Calais).
 25 mars 1924. — Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais).
 25 mars 1924. — Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).
 25 mars 1924. — Elne (Pyrénées-Orientales).
 25 mars 1924. — Villers-Bretonneux (Somme).
 25 mars 1924. — Feuquières-en-Vimeu (Somme).
 25 mars 1924. — Bessèges (Gard).
 25 mars 1924. — Sainte-Marie (Martinique).
 25 mars 1924. — Bellême (Orne).
 25 mars 1924. — Apt (Vaucluse).
 25 mars 1924. — Sablet (Vaucluse).
 25 mars 1924. — Belloog (Basses-Pyrénées).
 25 mars 1924. — Issoire (Puy-de-Dôme).
 25 mars 1924. — Largentière (Ardèche).
 25 mars 1924. — Civray (Vienne).
 25 mars 1924. — Massevaux (Haut-Rhin).
 25 mars 1924. — Vouvaux (Vendée).
 25 mars 1924. — Gardanne (Bouches-du-Rhône).
 25 mars 1924. — Salignac (Gironde).
 25 mars 1924. — Targon (Gironde).
 25 mars 1924. — Villenave-d'Ornon (Gironde).
 25 mars 1924. — Gujan Mestras (Gironde).
 25 mars 1924. — La Réole (Gironde).
 25 mars 1924. — Laurens (Hérault).
 25 mars 1924. — Puisseguière (Hérault).
 25 mars 1924. — Morzine (Haute-Savoie).

Fédérations dissoutes.

- 12 mars 1924. — Indre-et-Loire.
 14 mars 1924. — Oise.
 26 mars 1924. — Côte-d'Or.

LISEZ :

Le Congrès de la Ligue Internationale 1923
 (1 franc.)

NOTA NOS SECTIONS

La Ligue au Maroc

La Fédération marocaine a tenu en 1922 et en 1923 deux Congrès annuels où furent débattues les questions qui intéressent au premier chef la défense des droits de l'homme et le développement des libertés démocratiques au Maroc. Citons, entre autres sujets d'une actualité toujours vivante : la lutte contre l'esclavage, la liberté de la presse, le contrôle des dépenses publiques, les lois ouvrières, la laïcité de l'enseignement, etc.

Les comptes rendus de ces deux Congrès viennent d'être édités en un numéro hors série des *Cahiers*. On y a joint les vœux des Congrès et les rapports présentés sur les questions les plus importantes.

Ce numéro spécial qui n'est pas adressé aux abonnés et dont le tirage est restreint, est en vente au siège de la Ligue au prix de 1 franc.

Les Congrès de la Ligue

Nous invitons ceux de nos lecteurs qui désirent recevoir le compte rendu sténographique du *Congrès national* de 1923 à nous le demander sans retard, (6 francs l'exemplaire pris dans nos bureaux, 6 fr. 45 par la poste).

Il nous reste un certain nombre d'exemplaires des *Congrès nationaux* de 1922 et des années précédentes. Aux acheteurs du *Congrès National* de 1923, nous céderons le *Congrès* de 1922 au prix de 4 francs l'exemplaire et les *Congrès* antérieurs au prix de 2 francs l'un.

Contre les décrets-lois

Nos lecteurs n'ont pas oublié le discours prononcé à la Chambre par notre collègue M. Paul-Boncour, lors de la discussion des décrets-lois. Ce discours, que nous reproduirons dans un prochain numéro des *Cahiers*, vient d'être publié par nos soins en un tract de quatre pages.

Nous invitons nos amis à nous en demander pour le répandre autour d'eux. Nous les prions de participer à nos frais dans toute la mesure possible.

L'histoire sommaire de l'affaire Dreyfus

Nous rappelons à nos lecteurs que l'ouvrage de M. Théodore Reinach, revu, complété et mis à jour, est sur le point de paraître.

Que ceux de nos amis qui désirent le recevoir se hâtent donc de nous envoyer leurs souscriptions. Le prix de l'exemplaire ne dépassera pas 5 francs et une réduction de 20 % sera accordée à tous les souscripteurs.

Pour l'annuaire

Il nous arrive quelquefois de constater, à l'occasion des Congrès Fédéraux, que l'annuaire du bureau fédéral ne coïncide pas avec l'annuaire du Comité Central. Cela tient à ce que les Sections, quand elles renouvellent leur bureau en font tenir la composition soit au bureau fédéral seulement, soit seulement au Comité Central.

Nous les prions de ne jamais omettre de donner ces renseignements indispensables à la fois à l'un et à l'autre.

Nous prions toujours chaque Section nouvelle d'entrer en rapport directement avec le bureau de sa Fédération et pour cela de lui faire tenir les noms et adresses de ses président, vice-présidents, secrétaire et trésorier. Il arrive qu'elle le néglige ; nous prions donc les présidents et secrétaires de Fédérations de vouloir bien lire régulièrement dans les *Cahiers*, la rubrique « Sections installées » où ils trouveront notées les Sections nouvelles formées dans leur département avec le nom du président de chacune d'elles.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Ardèche.

16 mars. — Le Comité fédéral, après une causerie du président sur les buts de la Ligue, félicite le bureau des heureux résultats de son action dans le département. Il enregistre avec satisfaction la création de cinq sections nouvelles. Il s'élève contre les projets financiers et contre les décrets-lois. Il réclame le retour à une politique basée sur le respect des traités, la solidarité internationale et le fonctionnement régulier de la Société des Nations. Il proteste contre les perquisitions opérées au siège de la Fédération contre les fonctionnaires. Il demande : 1° l'instruction gratuite à tous les degrés ; 2° des sanctions contre le colonel Auroux ; 3° des sanctions contre les spéculateurs et les profiteurs de tout ordre. Il rappelle que les Sections ne doivent pas se mêler aux luttes électorales. Il souhaite : 1° que le Gouvernement prenne des mesures pour garantir plus efficacement la liberté de la presse ; 2° que les Etats-Unis d'Europe soient bientôt réalisés ; 3° que le Gouvernement organise la lutte contre le taudis ; 4° que les instituteurs révoqués pour délit d'opinion soient réintégrés. Il salue avec un respect reconnaissant la mémoire du Président Wilson.

Morbihan.

24 février. — La Fédération se constitue au Congrès présidé par M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue. Toutes les Sections étaient représentées et ont décidé un grand effort de propagande dans le département.

Nord.

23 mars. — Le Congrès fédéral, réuni à Lille, regrette que le Comité Central ait cru devoir publier en période électorale et dans les *Cahiers* une question d'ordre politique et social qui a pour but de mettre en évidence un ligueur qui s'est désintéressé de l'activité de la Ligue pendant les périodes difficiles. Il demande que ce numéro spécial des *Cahiers* ne soit envoyé qu'aux abonnés et ne puisse servir à une propagande électorale.

Que nos collègues du Nord se rassurent. Nous n'avons pas eu l'intention de recommander à nos lecteurs une candidature dans le Nord ou dans le Rhône ni une tendance de la C. G. P. Selon les usages de la Ligue, qui se tient en dehors et au-dessus des partis, nous avons demandé leur avis à des ligueurs qui possèdent, sur la question traitée une particulière compétence.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

20 février. — La Section entend l'exposé de l'affaire Berosot. Elle demande une indemnité pour la veuve et les orphelins et le châtiement du responsable.

Alger (Alger).

18 mars. — La Section émet le vœu que le Comité Central intervienne pour que les lois de 1883 et 1898 sur les élections consulaires soient déclarées applicables à l'Algérie.

Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Février. — La Section d'Aulnay-sous-Bois regrette que l'augmentation de la cotisation n'ait pas été soumise à l'examen des Sections.

Rappelons à nos collègues que la question a été soumise à l'ensemble des ligueurs par le rapport du Trésorier général, paru dans les Cahiers du 20 septembre 1923, page 430.

Bourges (Cher).

16 mars. — La Section demande : 1° L'assistance médicale pour les Français dont les ressources sont insuffisantes ; 2° la création de services de prophylaxie contre les maladies vénériennes et de cliniques pour les malades pauvres ; 3° la fondation de nouveaux sanatoriums ; 4° la gratuité des soins pour les malades peu fortunés et l'allocation de secours à leurs familles ; 5° la construction d'habitations à bon marché ; 6° l'extension de la loi du 7 septembre 1919 ; 7° les mesures nécessaires pour assurer les soins dentaires aux enfants des écoles. Elle approuve les propositions de loi de MM. Strauss, Chéron et Doumergue et demande leur mise à l'ordre du jour.

Cahors (Lot).

14 mars. — Après une conférence de M. Ternois, agrégé de lettres, sur « la Démocratie française et l'enseignement

public », la Section demande : 1° que la fréquentation scolaire rendue obligatoire jusqu'à 14 ans soit assurée par une surveillance étroite et des sanctions sévères ; 2° que les familles nécessiteuses soient secourues par les Caisses des Ecoles ; 3° que l'examen du certificat d'études soit passé à 13 ans ; 4° que l'enseignement post-scolaire devienne obligatoire ; 5° que tous les postes d'instituteurs soient maintenus ; 6° que les classes élémentaires des lycées soient supprimées ; 7° que l'enseignement secondaire soit réorganisé et comporte un enseignement de culture générale et un enseignement technique ; 8° que cet enseignement soit gratuit et accessible à tous ; 9° que les instituteurs reçoivent une culture générale dans la Section moderne des lycées réorganisés et une culture pédagogique dans des écoles annexes ; 10° que les collèges à effectif réduit soient transformés en écoles industrielles, agricoles ou commerciales ; 11° qu'on institue un contrôle effectif de l'enseignement libre, avec obligation pour les maîtres de posséder les titres exigés des maîtres de l'enseignement public. Elle émet le vœu que l'université de demain répande parmi ses élèves les idées de démocratie et d'humanité et que les relations intellectuelles internationales soient développées.

Mars. — A la suite d'une conférence de Mlle Farené, vice-présidente, qui a commenté les *Cahiers*, la Section demande que le vote familial et le vote des femmes soient disjointes dans le projet de loi présenté au Sénat ; que le vote familial soit repoussé par le Sénat ; qu'une campagne soit menée pour obtenir l'amélioration des salaires des chefs de famille et que le vote des femmes soit adopté.

Garentan (Manche).

2 mars. — Causerie très appréciée de M. Klemczynski, délégué du Comité Central.

Charleville (Ardennes).

Mars. — La Section proteste contre le vote des décrets-lois et fait confiance aux parlementaires républicains pour en assurer l'échec.

Clermont-l'Hérault (Hérault).

13 mars. — La Section s'élève contre le vote des décrets-lois. Elle émet le vœu que les élections législatives à la Chambre des députés aient lieu dans les limites légales et conformes à la constitution.

Gransac (Aveyron).

16 mars. — La Section décide la création d'une Section de Jeunes de la Ligue. Elle s'élève contre le vote familial et le vote des femmes.

Dijon (Côte-d'Or).

18 mars. — La Section entend une conférence de M. Jardillier, professeur au lycée. Elle s'élève contre les décrets-lois et contre la déportation du grand écrivain espagnol Unamuno.

Falaise (Calvados).

16 mars. — A l'issue d'une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, présidée par M. Leprieux, la Section approuve l'action du Comité Central. Elle envoie au vénéré président de la Ligue l'expression de sa respectueuse sympathie et proteste contre la pression exercée par le Gouvernement sur les votes des membres des Chambres au sujet des décrets-lois et du double décime. Une collecte réunit 50 francs.

Jeumont (Nord).

13 mars. — La Section proteste : 1° contre les perquisitions effectuées dans les bureaux de la Fédération des fonctionnaires ; 2° contre la prorogation éventuelle des Chambres ; 3° contre le vote des décrets-lois. Elle réclame la réhabilitation de Strimelle injustement condamné par un conseil de guerre.

La Roche-sur-Yon (Vendée).

21 octobre. — La Section émet le vœu que le Gouvernement, tout en poursuivant le recouvrement des sommes dues par l'Allemagne, entre en relations avec les autorités soviétiques afin d'obtenir pour les porteurs de fonds russes le paiement de leurs créances. Elle demande : 1° que la liberté de la presse soit mieux assurée ; 2° que les jeunes soldats soutiens de famille ne soient pas envoyés hors de la Métropole.

9 novembre. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très réussie.

16 février. — La Section exprime sa douloureuse sympathie à la veuve du Président Wilson. Elle félicite M. Buis-

son pour sa défense de l'École laïque. Elle proteste : 1° contre l'ajournement des lois sur les retraites et les assurances sociales ; 2° contre le vote des décrets-lois. Elle décide de reformer la Fédération des Sections vendéennes.

Le Creusot (Saône-et-Loire).

Mars. — La Section proteste contre le vote des décrets-lois et demande au Comité Central de les combattre.

Le Raincy-Villemomble (Seine-et-Oise).

Février. — La Section émet le vœu : 1° que la carte de ligueur ne soit plus renouvelée ; 2° que chaque année, au moment du paiement de la cotisation, un timbre portant le millésime de l'année en cours et remis aux Sections par le Comité Central soit collé sur la carte.

Lussac-de-Libourne (Gironde).

15 mars. — La Section proteste contre les agissements de certains minotiers de la région qui constituent des stocks de farines, contribuant ainsi à faire hausser le prix du pain.

Marseille (Bouches-du-Rhône).

28 mars. — La Section s'élève contre la perquisition injustifiée effectuée au siège de la Fédération des syndicats de fonctionnaires à Paris. Elle proclame que les buts de la Fédération honorent une corporation qui s'intéresse avant tout aux intérêts généraux de la Nation. Elle exprime sa sympathie à la Fédération « traquée », mais plus que jamais résolue à soutenir le programme qu'elle s'est assigné.

Neuilly-sur-Seine (Seine).

Mars. — La Section proteste contre les décrets-lois. Elle souhaite qu'à la lettre de M. Ramsay Macdonald, il soit répondu par l'adoption d'une politique inspirée du même esprit de conciliation, en vue d'organiser la collaboration pacifique de tous les peuples sous l'égide de la Société des Nations.

Neuilly-Saint-Front (Aisne).

23 mars. — M. Guernut, secrétaire général, expose, dans une causerie nourrie d'exemples locaux ou régionaux, le but et l'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme.

Nogent-sur-Marne (Seine).

23 mars. — Après une causerie de M^e Oscar Bloch sur le traité de Versailles, la Section demande la révision de cette œuvre de violence et d'iniquité et la réconciliation de tous les anciens belligérants.

Pacy-sur-Eure (Eure).

9 mars. — La Section félicite la République turque d'Angora d'avoir supprimé le califat et l'instruction religieuse. Elle exprime sa sympathie aux instituteurs et institutrices diffamés et demande au Gouvernement de défendre l'école laïque et ses maîtres. Elle réclame : 1° des sanctions contre le colonel Auroux ; 2° la suppression des cours martiales et la compétence des tribunaux de droit commun en matière de crimes et délits militaires. Elle proteste contre les lenteurs de la Cour de Cassation dans l'affaire Maupas.

Paris (VI^e Monnaie-Odéon).

11 mars. — La Section proteste contre la diminution non justifiée dont sont frappées les pensions de diverses catégories de mutilés, des « gazés » notamment, qui, pour la plupart, sont tuberculeux. Elle demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs publics afin qu'il soit mis fin dans le plus bref délai à de tels abus.

Paris (IX^e).

17 mars. — Après une causerie de M^e Lucien Haas, avocat à la Cour, sur « la situation financière de la France », la Section émet le vœu que les économies dont le principe a été voté par le Parlement portent sur les dépenses militaires. Elle proteste contre l'abandon des monopoles d'Etat et, en particulier, du monopole des Téléphones et demande qu'à la gestion administrative de ces monopoles soit substituée une gestion industrielle et commerciale.

Paris (XV^e).

Janvier. — Echange d'idées entre ligueurs au sujet des « États-Unis d'Europe ».
Février-Mars. — Conférence à chacune des deux réunions par un membre de la Ligue : la première sur « les atteintes aux droits de l'homme et du citoyen » ; la seconde sur « la République et les Institutions républicaines ». Les deux conférenciers estiment que les facteurs caractéristiques d'un régime républicain ont subi un recul depuis 1919.

Paris (XIX^e Amérique).

23 février. — La Section demande aux sénateurs sincèrement acquis aux idées démocratiques de combattre le projet de décrets-lois. Elle blâme les députés soi-disant républicains qui se sont joints aux réactionnaires pour émettre un vote contraire à la constitution législative. Elle engage le Comité Central, les Fédérations et les Sections à provoquer dans le pays, le même jour, à la même heure, une vaste démonstration des groupements qui s'inspirent des principes de notre Révolution. Elle insiste à nouveau pour que soit célébré le 10^e anniversaire de la mort de Francis de Pressensé.

Périgueux (Dordogne).

1^{er} mars. — M. Bibié, agrégé de droit, professeur à la Faculté de Grenoble, fait une très belle conférence sur les « décrets-lois ». La Section s'élève contre le projet gouvernemental et félicite les députés républicains qui ont refusé de le voter. Elle demande au Sénat de le repousser.

Prades (Pyrénées-Orientales).

Mars. — La Section émet le vœu que le traitement des militaires de carrière soit soumis à retenue au même titre que ceux des autres fonctionnaires ce qui permettrait de rétablir le 1/50^e, 1/60^e et de faire la péréquation des traitements sans surcharger le budget et de procurer de nouvelles ressources au Trésor.

Puiseaux (Loiret).

9 mars. — M. le docteur P. Dézarnaulds, député du Loiret, fait une conférence très applaudie sur « la ligue et les événements actuels ».

Rambouillet (Seine-et-Oise).

Mars. — La Section, indignée des attaques dirigées contre l'école laïque et contre le secrétaire du Syndicat national des instituteurs, proteste contre l'attitude du ministre de l'Instruction publique au cours de l'interpellation Félix et contre l'acte d'arbitraire dont vient d'être victime M. E. Glay, membre du Comité Central.

Rambouillet (Seine-et-Oise).

22 mars. — La Section demande au Comité Central de mener une campagne pour le vote des femmes. Elle repousse le principe du vote familial.

Roanne (Haute-Loire).

23 mars. — La Section, réprouvant toutes les manifestations dictatoriales en France et à l'étranger s'associe à la campagne de protestation de la Ligue contre ces délits aux idées de liberté, de justice et d'humanité. Elle proteste contre les perquisitions arbitraires effectuées au siège de la Fédération des fonctionnaires pour lesquels elle réclame les libertés syndicales reconnues aux autres travailleurs.

Rocroi (Ardennes).

6 janvier. — La Section renouvelle sa confiance au Comité Central et le félicite pour son action au cours de l'année 1923.

10 février. — M. Coffart, secrétaire, ayant fait don à la Section des 60 francs qui lui ont été alloués pour frais de représentation au Congrès de Paris, la Section décide d'employer cet argent à souscrire de nouveaux abonnements aux Cahiers qui seront donnés en communication aux ligueurs non-abonnés.

Romans-Bourg-de-Péage (Drôme).

16 mars. — La Section prend part à l'inauguration du Monument aux Morts. Une conférence est faite par MM. Vallette, sénateur, et Jules Nadi, député, sur « l'impérialisme et la guerre ».

Rosny-sous-Bois (Seine).

20 mars. — La Section demande l'exclusion des parlementaires ligueurs qui ont voté les décrets-lois. Elle regrette que la liberté d'opinion, qui est refusée aux fonctionnaires, soit accordée à certains officiers non électeurs.

Roubaix (Nord).

19 mars. — A l'issue d'une causerie de Mlle L'Écharpe, la Section se prononce en faveur du vote des femmes.

Royan (Charente-Inférieure).

20 mars. — La Section entend le compte rendu du Congrès Fédéral de Saint-Jean-d'Angély. Elle émet un vœu en faveur de la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève.

Sauzais-Vaussais (Deux-Sèvres).

2 mars. — Après avoir entendu la conférence de M. de la Porte sur « le Bilan du Bloc National », la Section proteste : 1° contre l'interdiction de la manifestation projetée pour l'apothéose d'une plaque commémorative de l'assassinat de Jaurès; 2° contre les malversations commises dans les Régions libérées et couvertes par le ministre; 3° contre le vote des décrets-lois. Elle demande le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon et adresse à M. Ferdinand Buisson l'hommage de son respectueux dévouement.

Sens (Yonne).

16 mars. — La Section proteste contre les perquisitions faites au siège de la Fédération des fonctionnaires. Elle estime que le droit syndical doit être reconnu aux fonctionnaires.

Saint-Denis-de-Pile (Gironde).

24 février. — Sur la convocation de la Section, les délégués de 29 Sections voisines prennent part à un congrès local. Un banquet réunit 240 congressistes. Près de 2.000 auditeurs assistent au meeting organisé pour le 76^e anniversaire du Suffrage universel. MM. Lucien Victor-Meunier, président fédéral; Victor Basch, vice-président de la Ligue; Marquet, délégué de la Fédération S.F.I.O.; Périssé, secrétaire fédéral, et Duckett, délégué de la Fédération Radicale, prennent tour à tour la parole.

Saint-Front (Charente).

23 mars. — La Section félicite les sénateurs du département qui ont voté contre les décrets-lois et contre le projet de réforme électorale. Elle demande l'établissement des relations diplomatiques et commerciales avec le Gouvernement des Soviets. Elle invite les électeurs républicains à s'unir contre le Bloc National.

Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

16 mars. — M. Vallée, conseiller municipal parle des événements actuels et des interventions de la Ligue. La Section proteste contre la détention prolongée de Goldsky, Landau, Jeanne Morand. Elle s'élève contre le refus du ministre de transmettre leurs dossiers à la Chambre des mises en accusation. Elle demande la comparution du colonel Auroux devant la Justice militaire. Elle proclame que le cri : « Guerre à la guerre » jugé sédition par le Gouvernement actuel est le cri même de la conscience humaine. Elle flétrit les profiteurs de guerre et d'après-guerre. Elle proteste contre l'atteinte portée aux droits des fonctionnaires; contre les poursuites dont leurs groupements font l'objet; contre les tentatives d'accaparement des monopoles d'Etat; contre le double-décime et contre les décrets-lois, signes avant-coureurs d'une dictature.

Saint-Omer (Pas-de-Calais).

15 mars. — La Section proteste : 1° contre la carence du Gouvernement devant les diffamations dont les instituteurs sont l'objet; 2° contre les atteintes à la liberté des fonctionnaires; 3° contre le vote des décrets-lois; 4° contre le vote de la Chambre refusant la réintégration des cheminots révoqués. Elle demande : 1° l'affichage de la *Déclaration des Droits de l'Homme* dans toutes les écoles françaises; 2° des sanctions contre le colonel Auroux responsable de la mort du soldat Bersot; 3° la réforme du code de Justice militaire. Elle salue la mémoire du président Wilson, créateur de la Société des Nations.

Saint-Paterne (Indre-et-Loire).

2 mars. — La Section proteste : 1° contre le nombre croissant des officiers supérieurs; 2° contre l'impôt du double-décime; 3° contre la non-application de l'impôt sur le capital; 4° contre l'impuissance du Gouvernement à combattre la vie chère.

Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

9 mars. — La Section proteste contre le vote des décrets-lois et contre les nouveaux impôts. Elle demande que le Gouvernement : 1° recouvre l'arrière des impôts et les impôts sur les bénéfices de guerre; 2° revise les marchés de guerre; 3° exige le paiement des sommes perçues frauduleusement au titre des dommages de guerre; 4° fasse rendre gorge aux liquidateurs de stocks; 5° établisse un impôt équitable sur le revenu et au besoin un impôt sur le capital. Elle proteste contre l'abandon des monopoles d'Etat. Elle demande : 1° la libération de Landau et Goldsky et la révision de leur procès; 2° la suppression des conseils de guerre et la punition des responsables dans les affaires Chapelant et Bersot. Elle rappelle à tous les citoyens que les circonstances présentes leur font un devoir de s'intéresser aux affaires publiques et de préparer une République vraiment démocratique.

Saint-Quentin (Aisne).

16 mars. — Après un rapport du secrétaire sur le Congrès de 1923, la Section regrette que des questions aussi importantes que celles de la reconstitution de l'Europe et de l'occupation de la Ruhr aient été discutées, tant à Nantes qu'à Paris, le 3^e jour du Congrès et demande que des questions de cette importance soient, à l'avenir, mises en tête de l'ordre du jour. Elle salue avec joie la naissance de la Ligue internationale. Elle approuve le Comité Central d'entamer une campagne pour dissiper « l'atmosphère de guerre et de haine ». Elle proteste contre le vote des décrets-lois et contre la déportation de Unamino.

Saint-Servan-Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Mars. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très applaudie.

Trévoux (Ain).

16 mars. — La Section proteste contre les décrets-lois, le double décime et la suppression des monopoles d'Etat. Elle regrette la perte du Dixmude et demande que les responsabilités de la catastrophe soient établies. Elle réclame des mesures contre l'exportation de l'or et des sanctions sévères pour les délinquants. Elle demande la révision de l'affaire Bersot et la punition des coupables. Elle engage la Ligue à lutter sans relâche contre les injustices.

Tourcoing (Nord).

2 mars. — La Section organise une conférence très réussie avec le concours de M. Husson, agrégé de l'Université, vice-président de la Fédération, qui expose « Comment on mène les peuples ».

9 mars. — Conférence de M. Husson, agrégé de l'Université, président de la Section de Douai.

Trouet (Allier).

19 mars. — La Section demande le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Vaison (Vaucluse).

Mars. — La Section proteste contre les nombreuses atteintes à la liberté de penser des fonctionnaires. Elle demande la réhabilitation des fonctionnaires frappés pour délits d'opinion et le vote de leur statut. Elle proteste contre les décrets-lois. Elle demande la lutte contre la vie chère et des sanctions contre les grands trusts de la raffinerie, des essences et pétroles, de la meunerie et de la boucherie.

Vauxelles-les-Quesnoy (Somme).

23 février. — La Section demande des sanctions contre les responsables de l'affaire Bersot. Elle espère que les circonstances permettront au Comité Central d'organiser une manifestation pacifique en l'honneur de Jaurès. Elle s'élève contre le vote des militaires, le vote des femmes et le vote familial. Elle demande à nouveau l'amnistie intégrale pour les condamnés militaires et politiques.

Versailles (Seine-et-Oise).

21 février. — La Section estime qu'en se dessaisissant par le vote des décrets-lois des pouvoirs qui leur étaient confiés par le pays, les députés ont montré une fois de plus qu'ils sont indignes de la confiance du suffrage universel.

Vibraye (Sarthe).

10 février. — La Section rend hommage au président Wilson pour son dévouement à la paix. Elle proteste contre les décrets-lois. Elle s'élève contre les iniquités des cours martiales et réclame des sanctions contre les officiers responsables. Elle approuve les directives données aux Sections par le Comité Central pour la période électorale. Elle vote une somme de 20 francs pour le monument de Jaurès à Castres.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS